

2023

---



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

---

POLE METROPOLITAIN  
DU GRAND AMIENOIS



# SOMMAIRE

Page



Les instances et les rendez-vous  
de pilotage du PMGA

1 - 2



Les compétences et actions

3 - 44



Rapport financier

45 - 47



L'équipe du Pôle

48



Délibérations 2023

49 - 51



Revue de presse

52 - 57



Acronymes

58

# LES INSTANCES

**Le Président** : Élu par le Comité syndical, il prépare et exécute les délibérations du Comité et du Bureau, il est l'ordonnateur des dépenses et responsable des services du PMGA.

**Les Vice-présidents** : Élus par le Comité syndical, ils assistent le Président, qui leurs donne délégation pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. Ils siègent au Bureau syndical et président les différentes commissions internes qui étudient les dossiers soumis au vote du Bureau et du Comité.

**Les membres des Commissions** : Élus par les EPCI membres, ils se réunissent selon les actions à mener sur les territoires.

**Les membres du Bureau syndical** : Délibèrent dans la limite des délégations fixées par le Comité syndical.

**Les délégués au Comité syndical** : Élus par les EPCI adhérents, ils participent au Comité syndical.



**Comité syndical** (Instance de décision, organe délibérant)

51 délégué(es) désigné(es) par les intercommunalités membres.



**Bureau syndical** (Instance de décision par délégation du Comité syndical)

15 élu(es) désigné(es) par le Comité syndical



**Commissions** (instances de débat et de réflexion autour de projets)

Finances-Adm.Générale

Développement économique/emploi-insertion

SCOT-Urbanisme

PCAET & Transition écologique

Mobilité

Tourisme

Aménagement durable-Grands projets-Santé

# LES RENDEZ-VOUS DE PILOTAGE DU PMGA

Faits marquants 2023 :



## Pilotage politique

- 8 Comités syndicaux
- 4 Bureaux syndicaux
- 3 Commissions Finances/Adm.générale/RH
- 6 Commissions SCOT
- 1 Commission Dév.Éco/Emploi-Insertion
- 1 Commission Aménagement durable grands projets et santé
- 1 Commission PCAET/Transition écologique
- 2 Commissions Tourisme
- 3 Commissions CAO (SCOT-TENMOD-EMC<sup>2</sup>)



## Pilotage technique

- 2 COTECH TENMOD
- 2 COTECH EMC<sup>2</sup>
- 2 COFIL EMC<sup>2</sup>
- 1 comité partenarial PCAET-COT
- 6 Réunions DGS EPCI



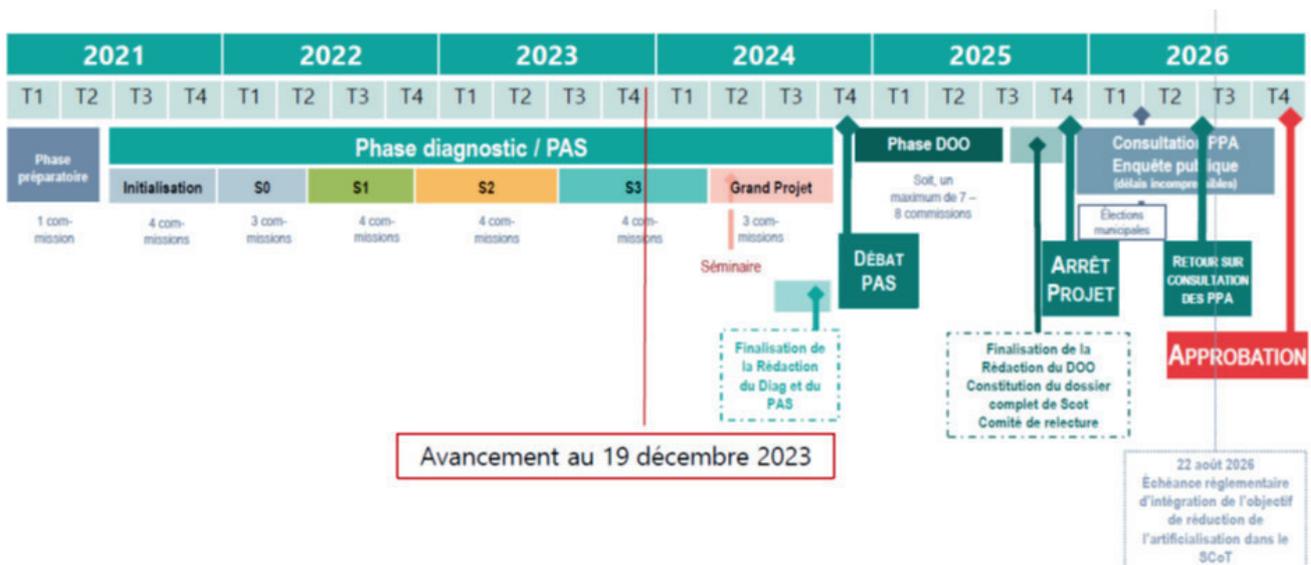
## Séminaire - Atelier

16 octobre 23 : Séminaire ZAN

# 1. SCOT URBANISME

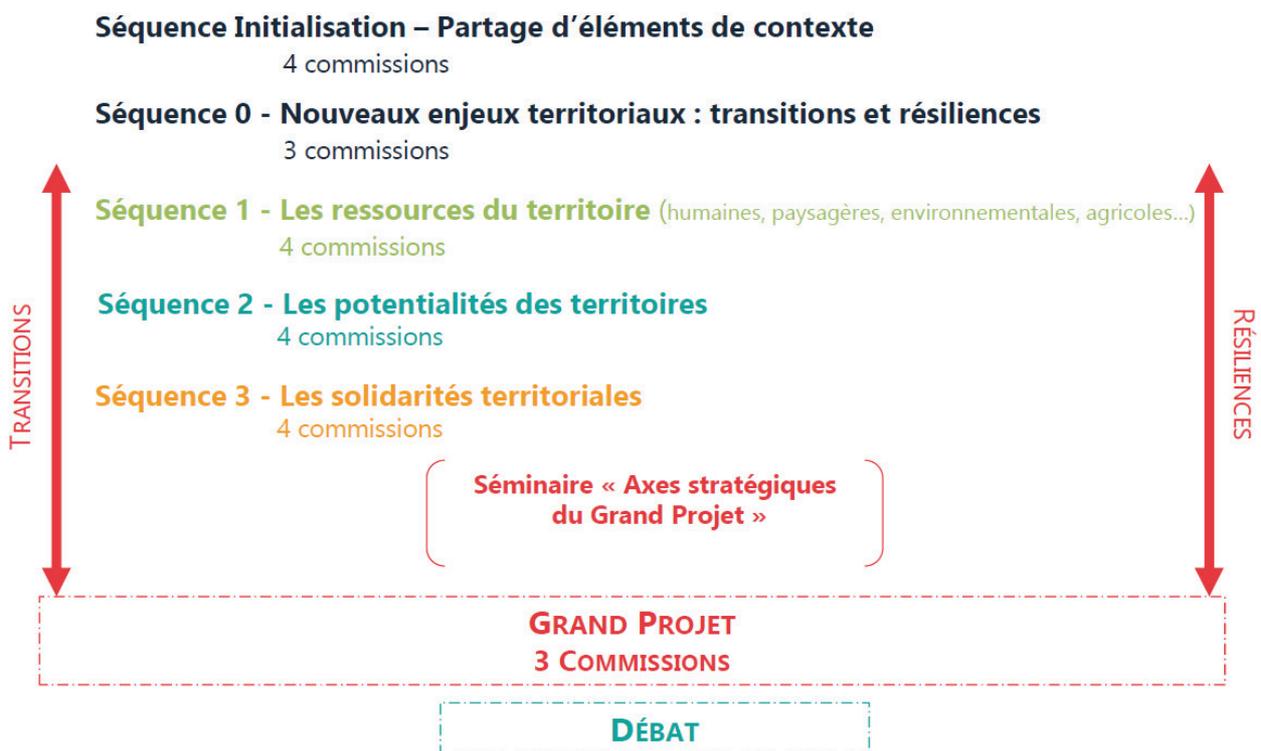


L'ADUGA accompagne techniquement la révision du Schéma de Cohérence Territoriale :



## Avancement de la démarche de révision du SCoT

### Les étapes de la construction du PAS



## Synthèse des commissions de la séquence 2 : “Les potentialités”

### Commission 1 : Santé, territoire du bien-être, du bien vivre

- Éléments abordés : difficultés à circonscrire la notion car cela relève d’une approche multi-thématique (santé, niveau de formation, niveau de vie, équipements, environnement ...).
  - **Enjeux principaux** :
    - Evolution de la structure démographique du territoire :
      - Vieillesse de la population et réponses aux attentes et besoins des personnes âgées ?
      - Attractivité du territoire pour favoriser le renouvellement des populations : quels leviers ?
    - Changement climatique :
      - Prise en compte des risques (ressources en eau, canicule, pollutions ...).
      - Des actions relevant de l’adaptation aux risques sont déjà mises en oeuvre mais pas généralisées.
      - Le PCAET comprend un volet “vulnérabilité” et “adaptabilité” qui doit être pris en compte dans le SCoT mais sur quels niveaux d’objectifs et de préconisations.

#### Ce qui interroge :

- Les facteurs d’attractivité d’un territoire autour de la qualité de vie.
- La prise en compte de la solidarité territoriale pour une réponse aux besoins de la population.
- Les modalités d’adaptation du territoire et ce qui peut ou doit relever du SCoT.

### Commission 2 : Habiter aujourd’hui et demain

- Éléments abordés :
  - Etat des lieux du parc de logements et évolution de ce parc.
  - Qualification du parc de logements vacants.
  - Parcours résidentiels (primo occupants - INSEE).
  - Migrations résidentielles et ses impacts de ségrégation socio spatiales.
  - Evolutions socio démographiques (dessalement des ménages, vieillissement).
  - Niveau de performance énergétique du parc et l’impact de l’interdiction progressive de locations des passoires thermiques.
  - Augmentation du coût résidentiel (coût direct lié au logement + coût des déplacements).
- **Enjeux principaux** :
  - Adéquation offre / demande (fluidité du parcours résidentiel), adaptabilité des logements / évolution des modes de vie + adaptation au changement climatique.

#### Ce qui interroge :

- Les modalités de réponses aux différents types de besoins par rapport aux logements.
- Les potentiels via la requête de la vacance.
- L’adaptation de la “production” de logements.
- Le mode de développement et les secteurs d’implantation de l’habitat.

## Commission 3 : Besoins et attentes du quotidien

- Éléments abordés :
  - Offre et demande en matière d'équipements et de services de "proximité" publics et privés.
  - 1er éléments de réflexion sur la notion de commerce de proximité.
  - 1er éléments de l'étude "comportement d'achat" : bassins de consommation/ évolution des comportements d'achats (e-commerce).
  - Nouvelles formes d'accès aux produits du quotidien (drive, libre-service, e-commerce...).
- **Enjeu** :
  - Accessibilité aux services et équipements pour tous.

### Ce qui interroge :

- L'adaptation de l'organisation et des modes ou modalités d'accès aux services et équipements par rapport à l'évolution de la pyramide des âges, aux évolutions sociologiques.
- La question de la localisation des services et équipements aux lieux de résidence ou au lieu de travail.

## Commission 4 : Les friches / le foncier remobilisable

- Éléments abordés :
  - Les premiers éléments de consommation foncière (éléments chiffrés et analyse critique des données).
  - Le jeu permettant d'appréhender la question du ZAN et notamment de "compensation".
  - L'importance d'une connaissance fine des friches en tant que potentiel (étude MOODAL).
- **Enjeu** :
  - Les modalités de mobilisation du potentiel foncier dans le cadre de la trajectoire ZAN.

### Ce qui interroge :

- La mise en place d'une stratégie foncière au niveau du PMGA dans une approche globale consommation/compensation.
- L'émergence d'une culture de l'aménagement s'appuyant sur le réemploi, l'optimisation de l'existant et la multi fonctionnalité des espaces.

## En quoi l'organisation de ce territoire autour de la polarités constitue une "potentialité" ?

- Les sujets de cette séquence ont spécifiquement analysé les "potentialités" du territoire à répondre aux besoins de la population.
- Le dernier aspect en termes de potentiel de ce territoire est son armature, son organisation territoriale autour de plusieurs niveaux de polarités (que le SCoT de 2012 avait l'ambition de renforcer dans un souci d'équilibre du territoire).
- L'analyse finale de cette séquence vise à estimer en quoi et dans quelles mesures, cette organisation territoriale et ces polarités contribuent à apporter une réponse aux enjeux identifiés lors des différentes commissions.

## Synthèse des commissions de la séquence 3 : "Solidarités territoriales"

### Commission 1 : La nouvelle donne commerciale

- Éléments abordés :
  - Etablir un diagnostic du commerce dans le Grand Amiénois.
  - Evaluer les grandes évolutions du commerce et leurs impacts sur le Grand Amiénois.
  - Identifier les enjeux liés au commerce sur le territoire au regard de la trajectoire depuis 2012 et les implications pour la construction du projet.
  - **Enjeu**:
    - Faire émerger les grandes lignes de la stratégie commerciale du Grand Amiénois.

### Commission 2 : Armature économique (ZAE)

- Éléments abordés :
  - Rappel du SCOT de 2012.
  - L'armature économique du Grand Amiénois .
  - Le foncier économique en zones dédiées.
  - Eclairage : les stratégies d'implantation d'entreprises.
  - L'accueil d'entreprises pour les années futures.
    - L'étude d'optimisation et de redynamisation des ZAE.
    - La caractérisation du foncier mutable.
  - **Enjeu**:
    - Quelle stratégie pour la localisation des activités économiques du Grand Amiénois ?

Le détail des actions réalisées dans le cadre du SCoT seront détaillées dans le rapport d'activité 2023 de l'ADUGA.

## Séminaire ZAN “Zéro Artificialisation Nette”

### “Les élus confrontés aux nouvelles obligations de la loi ZAN complétée” :

Présentation des éléments nouveaux apportés par la loi du 20 juillet 2023 suivie d'une table ronde réunissant le Préfet de la Somme, Valérie Létard, Nicolas Haslé, Barbara Pompili, EPF Hauts-de-France, Rémi Cardon, Laurent Somon, Jean-Marc Offner, Alain Gest, Alain Desfosses. Un succès pour cet événement organisé le 16 octobre 2023.



## 2. PCAET

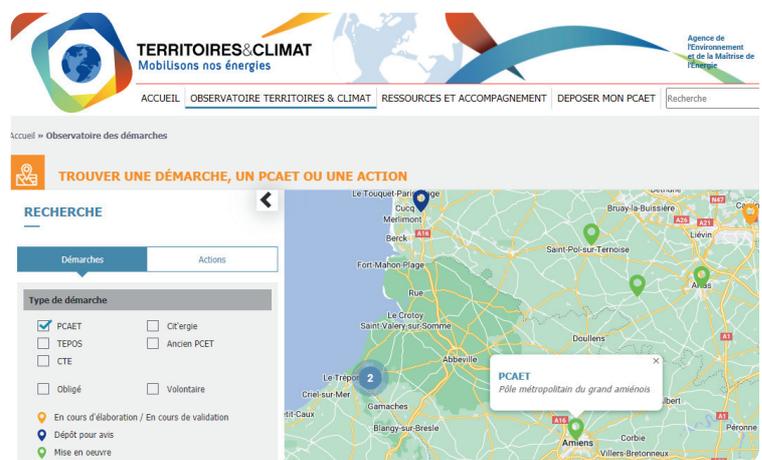


### Adoption du PCAET

Le 26 juin 2023, le PCAET 2022-2027 a été adopté en Comité syndical avec la validation du mémoire de réponses aux avis de la consultation publique et les précisions apportées à l'organisation du plan d'action.

Le PCAET du PMGA est désormais référencé sur la plateforme nationale de l'observatoire national.

En conformité avec la Loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte, le PMGA devient coordonnateur de la transition énergétique et fixe les objectifs stratégiques 2030-2050 avec un plan d'actions adapté aux caractéristiques et potentiels du territoire.



### Comité de pilotage partenarial

Le comité de pilotage partenarial a pour objet de partager avec les élus et les partenaires institutionnels et privés les avancées du PCAET et partager ensemble les enjeux, les actions à mettre en place pour la transition écologique dans un contexte législatif et réglementaire national et régional.

Les résultats des principales actions et des progressions du Contrat d'Objectifs Territorial sont présentés, des ateliers sous-forme de mini-forum ont lieu.

La réunion s'est déroulée le 7 décembre 2023 au Quai de l'Innovation avec 49 personnes présentes.



## Programme de la matinée 7 décembre 2023

### Séquence 1 : Présentation

1. Données Climat Hauts-de-France en 2023
2. La transition écologique sur le PMGA, état des actions engagées
  - o Le Plan Climat Air Energie Territorial
  - o Le Contrat d'Objectif Territorial
3. Evaluation et perspectives
  - o La COP du Pôle
  - o Un engagement commun

### Séquence 2 : mini-forum des partenaires

1. Energies renouvelables
2. Reconstruction, rénovation
3. Stockage carbone et services écologiques
4. Tourisme durable

## Actions PCAET

Le PMGA agit directement en portant des actions, en accompagnant les territoires et en réalisant des interventions de communications, partage de bonnes pratiques et retour d'expérience.

### Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)



Le PMGA porte le Contrat d'Objectif Territorial "Territoire Engagé Transition Ecologique" de l'ADEME. Signé en 2021 et débuté le 1er avril 2022, la phase 1 d'état des lieux et d'élaboration des feuilles de route Climat Air Energie et Economie circulaire a été finalisée en 2023. (Cf. partie spécifique COT)

### Cadastre et plan solaire du Grand Amiénois

Le PMGA élabore en 2023 un cadastre solaire et un plan solaire pour le Grand Amiénois. L'objectif est de répondre à une demande des Communautés de communes et d'apporter des éléments techniques et de communication pour développer les projets solaires.

#### • Finalisé :

- Interface privée du cadastre solaire pour les gestionnaires de patrimoine ;
- Mode d'emploi expert.

#### • En cours :

- Cadastre solaire grand public
- Guide pédagogique du solaire
- Mode d'emploi interface public
- Flyer de communication

Capture écran  
Interface privée





Pôle Métropolitain  
du Grand Amiénois



## Projet Interreg VI : Build Value

Le PMGA s'est impliqué dans le dépôt du dossier **Build Value pour le programme européen Interreg VI sur le thème de l'Eco transition**. Le PMGA est partenaire opérateur dans ce projet qui concerne les matériaux bio et géo-sourcés, il aura une durée de 4 ans s'il est retenu par le secrétariat conjoint. **En février 2024, il a reçu un "feu vert"** avec quelques éléments à préciser avant une validation définitive.



## Le concours Ecoloustics

Participation au concours Ecoloustics en tant que partenaire de la FDE80. Le territoire du Grand Amiénois a été largement représenté avec la participation de 8 écoles et 1 collège. 9 interventions ont été réalisées auprès des classes participantes pour les guider dans leur projet. Désormais le concours sera réalisé tous les 2 ans (prochain concours en 2025).



## Interventions

**Le PMGA participe activement à différents réseaux et réalise des interventions en tant qu'expert.**

- Comité des partenaires de l'Observatoire Climat : présentation de l'outil FutureProofed.
- Groupe de travail TRACE : élaboration d'un outil pour les PCAET.
- CERDD : formation enjeu de la transition.
- Réseau adaptation : participation.
- Groupe Clim'Agri : REX sur la démarche.
- Club Climat de la Somme.
- Commission SCOT : apport des éléments PCAET.
- Odema (Observatoire déchets et matières) : participation au réseau.



## Réunions et instances

Le PMGA, dans son rôle de coordonnateur et de porteur du PCAET, organise ou participe régulièrement à différentes réunions.

### Points mensuels avec les EPCI



Mis en place lors de l'élaboration du PCAET, les points mensuels de coordination avec les référents PCAET des EPCI se tiennent prioritairement les 1ers jeudis du mois. En 2023, un séminaire a été organisé les 2 et 3 mars pour permettre aux référents de s'approprier l'outil en ligne Future proofed Cities. L'objectif étant d'y implémenter les feuilles de route transition écologique de chacun.

### Commission PCAET et Transition Ecologique (9 mai 2023)

Commission réalisée en 2 temps avec une première partie donnant la parole à 4 partenaires avant d'aborder les sujets de la commission.



Commission PCAET et TE



- Consultation publique et adoption du PCAET 2022/2027
  - Mémoire de réponses aux avis
  - Programme d'actions modifié et "affiné"
  - Communication et 2ème COFIL partenarial
- Fin de la phase 1 du Contrat d'Objectifs Territorial
  - Avancées des EPCI
  - Objectifs régionaux du PMGA à valider
  - Mise en place d'un COFIL fin de phase 1
- En cours
  - Cadastre solaire et plan solaire
  - Appel à projet AACT'AIR 2023
  - Projet Interreg Build Value

9 mai 2023

Le PMGA a pour mission d’animer la dynamique territoriale et d’accompagner les collectivités sur ces 4 années qui se découpe en deux phases.

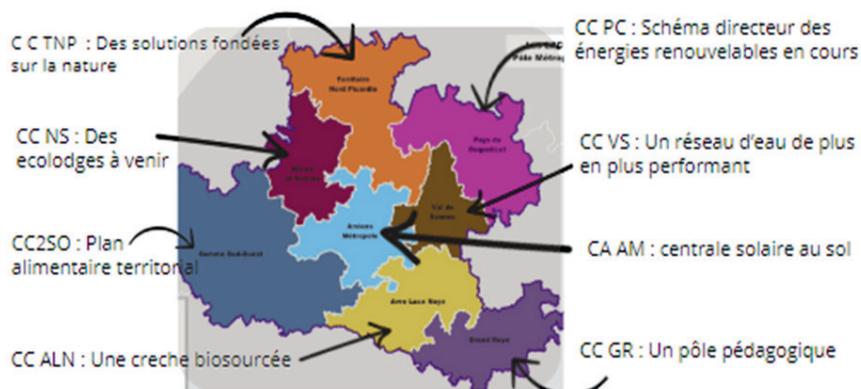
Dans le cadre de ce contrat d’objectifs, le PMGA doit lui aussi atteindre des objectifs afin d’accompagner au mieux les EPCI dans le développement de cette transition écologique. Le PMGA en accord avec l’ADEME a délibéré le 26 juin 2023 sur 4 objectifs qu’il doit atteindre d’ici la fin du contrat à savoir mars 2026.

- Mener une étude de programmation et de planification des matières E2PM en cours de rédaction - Echanges pour E2PM avec le Gand Douaisis, le 9 juin et les 19 et 24 octobre 2023, la CAPSO le 18 avril 2023, la CABBALR le 2 mai 2023.

- Faire émerger 3 projets d’écologie touristique et territoriale. Cet objectif sera mis en place dès le démarrage des assises du tourisme programmées le 12 février 2024.

Préparation de cet objectif le 14 septembre 2023, en assistant au salon de la Gastronomie « tourisme alimentation » le 4 décembre 2023 et en répondant à l’appel à projet Tourisme durable et Adaptation au Changement climatique, le 21 décembre 2023.

- Engager le PMGA dans un contrat « territoire engagé pour la Nature » (TEN) TEN – programmé pour début 2025 – Plusieurs réunions avec CANOPE d’Amiens. OFB, le 7 juin 2023. Le PMGA a également contacté Marie GROS de l’OFB et Mélanie BEAUCHAMP du CPIE des Hauts de France afin de planifier le lancement du TEN et d’être accompagné par le CPIE. Et le PMGA a contacté Mylène Kaieser, chargée de Mission Collectivités qui anime la « Fresque de la Biodiversité ».

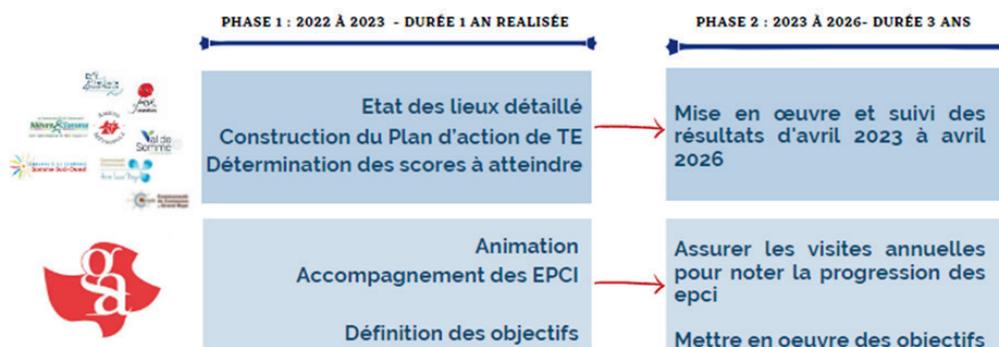


Une animation de la dynamique territoriale tout au long de l'année 2023

Un accompagnement des territoires le PMGA a permis de construire les premiers plans d'actions sur la base des états des lieux réalisés, des diagnostics territoriaux existants et des orientations et politiques structurantes.

En 2023, 7 EPCI ont construit leur plan d'action de transition écologique selon la démarche proposée par l'ADEME. Un EPCI est en train de construire son plan d'actions.

Une dynamique qui se décompose en deux phases :



**La phase 1 - du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.** La démarche de « Territoire Engagé Transition Ecologique » a été lancée officiellement auprès des 8 EPCI dont 1 est déjà dans ce genre de démarche d'amélioration continue. En effet, la CA Amiens Métropole est engagée dans Cit'ergie depuis plus de 4 ans et dans un CODEC et a rejoint cette dynamique en mars 2023 ce qui correspond à la fin de la phase 1.

**La phase 2 - du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.** Chaque année fera l'objet d'une visite annuelle permettant d'évaluer les avancées de chaque plan d'actions. Les visites annuelles sont programmées sous forme d'un comité technique et restituées sous forme de comité de pilotage.

### Implication et coopération

Elles sont maintenant dans la mise en œuvre de leur plan d'action de transition écologique. Le PMGA poursuit son accompagnement au travers des visites annuelles au sein de chaque collectivité afin d'actualiser et de valoriser et poursuivre leurs avancées de transition écologique.

### **Projet Franco Marocain porté par la CA Amiens métropole.**

Rencontre d'une délégation marocaine reçue par M Capelle, VP en charge du PCAET, le 3 octobre 2023. L'objectif était de parler de la transition écologique sur la Mobilisation des Territoires Français et Marocain pour un Développement Durable. Nous avons abordé le PCAET, le COT avec un zoom sur l'Ecologie industrielle et territoriale et l'écologie touristique et territoriale.



## **Pilotage technique et suivi des actions de la transition écologique**

### **Mise en place de réunions de coordination entre le PMGA et les Bureaux d'études sélectionnés par l'ADEME :**

8 réunions en 2023 entre le PMGA et les deux bureaux d'études qui nous accompagnent dans la démarche CAE et ECI. Ces réunions maintiennent une dynamique de la démarche et un suivi permettant d'évaluer l'avancée de la phase 2.

### **Mise en place de réunions de coordination entre le PMGA et l'ADEME :**

10 réunions en 2023 entre le PMGA et l'ADEME des Hauts de France qui ont permis de suivre l'avancée de la démarche, de faire part des interrogations ou des difficultés rencontrées et d'assurer des échanges avec le référent ADEME.

### **Rencontre des acteurs clés et commun aux 8 EPCI du territoire :**

7 acteurs clés ont été rencontrés au cours de cette année : CCI, CMA, Trinoval, Smirtom du plateau picard nord, Smitom du Santerre, AMEVA, FDE80.

### **Rencontre des acteurs clés :**

17 acteurs clés ont été rencontrés : Réempro, Irfa api sup, Canopé, la CCI, la CA80, le PTCE Valorizons, le PETR Cœur des Hauts de France, le PTCE la ville idéale, katalyse, les Robines des benes, les Astelles, le Relais 80, Club Noé, le Conseil départemental de la Somme, Somme Tourisme, l'office de tourisme d'Amiens Métropole, et Fashion Green Hub.

Ces rencontres permettent d'agrandir le réseau, de connaître les besoins et de créer des synergies entre acteurs.

En participant le 31 mai 2023 à la réunion acteurs du BTP à Amiens organisée par le CD2E et AM, le PMGA a invité et mis en relation des acteurs économiques : AMSOM et REEMPRO.

### **Poursuite de l'animation de la dynamique et amélioration continue :**

Mise en place des plans d'actions pour chaque EPCI réalisés en 2022 et finalisés début 2023. Ils doivent être mis en œuvre entre le 2 avril 2023 et le 2 avril 2024.

En 2023, 6 EPCI sur 8 ont délibéré leur plan d'actions de Transition écologique.

## Mise en place d'évènement

Porteur de projet : Rencontres territoriales "Textile et Mode circulaire"  
 Pole métropolitain du Grand Amienois  
 Fashion Green Hub

### Description :

Enjeux du PMGA en matière de Transition écologique :

Dans le cadre du PCAET, l'enjeu est de réduire les GES et de s'adapter au changement climatique dont un des axes consiste à « Faire mieux avec moins ». Dans le cadre du contrat d'objectif transition écologique signé avec l'ademe, le PMGA a pour mission d'accompagner les territoires dans le développement de l'Economie circulaire. Dans cette économie circulaire, le PMGA s'intéresse au gisement des matières dont celui du textile.

Accompagner les territoires dans cette économie circulaire du textile, c'est s'interroger sur leurs besoins :

Comment acheter plus durable et plus responsable dans le cadre de la commande publique : Achat de vêtements (ecolabel), réutiliser ou réemployer des textiles (chiffons, vêtements de travail) ?

Comment accompagner les acteurs économiques :

- Créer des services (boutique éphémère, reprise des invendus, sensibilisation à l'Ecologie Industrielle Territoire.
- Communiquer sur le tri des 7 flux pour les acteurs professionnels.
- Mettre en réseau les acteurs économiques « textiles » avec autres acteurs : tourisme, reemploi, recyclage afin de créer des synergies.

Comment réduire les tonnages « textiles dans la poubelle ménagère et communiquer sur les alternatives possibles ? Concernant les Textiles Linge Chaussures : A l'échelle du PMGA - 4 726 T de TLC mis sur le marché - 1 511 T collectés et 3 215 T non captés (source refashion).

- Communiquer sur le tri des 7 flux pour les acteurs pro.
- Communiquer sur le tri textile pour les ménages.
- Communiquer sur le bonus réparation de Refashion.



**Résultats :**

La rencontre territoriale s'est déroulée sur un format "Afterwork" - 18h à 21h.

Introduction de l'événement en présence, de la Région Hauts-de-France, de l'ADEME et de la Présidente de Fashion GreenHub Hauts-de-France suivie de la table-ronde avec des acteurs locaux et du Cocktail - Networking.

Une soirée qui a permis de :

- Recenser une 60aine d'acteurs et de mettre en visibilité les acteurs locaux de la filière textile (industriels, boutiques, créateurs, artisans, entrepreneurs, associations...);
- Faire se rencontrer et décroiser les acteurs textiles du territoire (industriels, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités, associations ...);
- Créer un moment d'échange et de partage de connaissance sur les sujets clés cités plus haut (Production et Vente en Local, Réindustrialisation...) en lien avec les activités présentes en local (broderie, dentelle... par exemple);
- Faire connaître l'ensemble des ressources open-source de l'association Fashion Green Hub afin que ceux-ci puissent s'en saisir dans leurs activités.



## 3. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

janvier à août 2023



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a comme l'une de ses compétences la mise en place du Conseil de Développement Durable en Commun du Grand Amiénois (CDDC), ce dernier étant mutualisé pour les 8 EPCI du Pôle métropolitain.

Le CDDC est une instance de démocratie participative permanente. Lieu de l'expression plurielle de la société civile, il mêle les expertises d'usage des populations, des professionnels et des acteurs du territoire, afin de mieux éclairer les décisions prises par les élus du Pôle métropolitain. Il a la volonté que soit pris en compte l'ensemble des besoins du bassin de vie que constitue le Pôle métropolitain.

C'est pourquoi la composition même du CDDC vise à retranscrire au mieux la population du Grand Amiénois, en respectant la parité, la sociologie et la démographie du territoire. Cette représentativité cherche aussi à favoriser l'implication des personnes ressource : les citoyens et experts d'usages et techniques, indispensables à un fonctionnement efficace et à l'exercice des missions du Conseil.

Les 110 membres sont ainsi répartis dans 4 collèges :

- Le collège « Territoire-experts d'usages » : dont les membres, désignés par les EPCI du PMGA, sont issus de structures représentatives de l'engagement citoyen, du développement local ou de la démocratie de proximité. (Composé de 25 membres).
- Le collège « Transitions » : réunissant des acteurs de l'économie, de l'insertion et de la formation, de la recherche, de la santé et vie sociale, de l'environnement, de la mobilité, de l'architecture et de l'urbanisme, du sport et de la culture, de la citoyenneté active, du numérique. (Composé de 19 titulaires et 19 suppléants).
- Le collège « Citoyens » : dont les membres sont désignés, soit par tirage au sort sur les listes électorales (selon la procédure qui prévaut pour les jurys d'assises) soit par appel à candidature. (Composés de 58 membres).
- Le collège « Personnalités Qualifiées » : choisis pour leur expertise d'usage ou technique. Ils sont désignés conjointement par la Présidence du PMGA et celle du CDDC. (Composé de 8 membres).

L'assemblée générale constitutive du 31 janvier a adopté le règlement intérieur du CDDC et procédé à l'élection du bureau.

## Composition du Bureau

René ANGER : Président

Sophie CHANGEUR : Relations numériques, cloud conseil, expérience membres.

Hubert FLANDRE : Attractivité économique et résidentielle, animation atelier 3.

Elisabeth FOULQUES : Santé, Sport, Alimentation et circuits courts.

Patrice MALACHIN : Animation du groupe de travail « Mobilité ».

Chantal MODESTE : Vieillesse de la population (qui a perdu ses qualités des membres du CDDC et membre du bureau lors de son installation au conseil municipal d'Amiens).

Christine TREPTE : Accessibilité aux services.

Serge ZACHAREWICZ : Projet de développement durable, animation de l'atelier 1 et du Groupe de Travail « Énergie ».

Louis TEYSSEDOU : Animation du groupe de Travail « Culture scientifique et Industrielle du Grand Amiénois ».

Il a par ailleurs été décidé de confier des missions à d'autres membres du CDDC qui souhaitaient s'engager plus activement et qui l'ont pour certains manifesté par leur candidature au bureau.

Jean Marie ALLONEAU : Animation de l'atelier 2.

Philippe MAGNIER : Groupe de Travail « Eau ».

Camille ZEITOUN : Jeunesse, coanimation de l'atelier 3.

Magali PHILIBERT : Logistique.

François RANGEON : Animation de l'atelier 4.

Clément DELAINE : Coanimation de l'atelier 4.

Mathis THRUNDE : Animation du Groupe de travail « Transition Agricole ».

## Les Ateliers

Au sein du Conseil différents « Ateliers » ont été mis en place.

Ceux-ci sont les lieux où sont débattues les positions et propositions du conseil de développement. Ils sont constitués des membres du CDDC, mais peuvent solliciter l'avis de personnes extérieures (suppléants, membres associés, experts), qui pourraient aussi participer aux groupes de travaux qui leur sont ouverts. Ils sont au nombre de quatre et voici une courte présentation des missions de chacun d'entre eux :

**-L'Atelier 1 : « Projet de développement durable »**, a pour objectifs d'identifier les ressources matérielles et humaines dont le Grand Amiénois dispose, de débattre sur les conflits d'usage et de dégager des dynamiques vertueuses alliant valorisation de la ressource, protection de l'environnement et renforcement des solidarités. Cette approche permet notamment à l'atelier d'enrichir et d'évaluer les travaux préparatoires du PCAET et du SCOT et de soumettre au débat public des enjeux majeurs pour le développement du territoire.

**-L'Atelier 2 : « Aménagement durable du territoire »**, travaille plus particulièrement à la contribution du CDDC à l'élaboration du SCOT autour de trois sujets principaux : la Zéro Artificialisation Nette, les mobilités et l'accès aux services public et privés (physiques et numériques). Il s'attache par ailleurs à faire des propositions pour favoriser une meilleure appropriation des questions d'aménagement et d'urbanisme par la population.

**-L'Atelier 3 : « Communication attractivité et solidarité territoriale »**, au travers de cet atelier le conseil veille à construire un sentiment d'appartenance au Grand Amiénois, à valoriser ses atouts, et à être force de propositions et de réflexion pour le rendre attractif pour ses habitants comme pour ceux qui pourraient le rejoindre, notamment sur les sujets de l'accès aux services et de l'amélioration de la qualité de vie pour la population sur tout le territoire.

**-L'Atelier 4 : « Démocratie Locale »**, doit notamment : Définir une méthode de co-construction et de partage de l'information avec les centres d'expressions citoyenne, dans l'optique de les associer pleinement aux travaux, de les écouter et de les prendre en compte dans les réflexions fournies par le CDDC. Cet atelier pourrait, à l'avenir, devenir un centre de ressources sur la participation citoyenne.

Associés à ces ateliers pour alimenter leurs réflexions, ont été mis en place des groupes de travaux thématiques. Trois groupes de travaux sont liés à l'atelier 1, l'un sur l'Énergie, un sur la Transition Agricole et un sur l'Eau. Le groupe de Travail mobilité est associés aux travaux de l'atelier 2, tandis que les groupes sur l'Attractivité et sur la Culture scientifique et industrielle du grand Amiénois sont associés au troisième atelier.

## Réalisations

L'année 2023 a vu la réalisation de divers projets visant à l'amélioration du fonctionnement du Conseil. Notamment la mise en place et l'utilisation d'outils numériques, dont une plateforme collaborative en ligne pour les membres sur le réseau "Whaller", répondant aux normes RGPD. Celle-ci, lancée avant l'été a pour objectif de faciliter les débats, le partage de documentation et de fluidifier la communication au sein du conseil en centralisant ces aspects et d'autres sur la plateforme. La plateforme sert aussi de Cloud pour le Conseil de développement, et ainsi de lieu de stockage pour sa base documentaire diversifiée, qui a commencé à être constituée au cours de l'année. Cette base de données vise avant tout à alimenter et étoffer les réflexions des différentes commissions du conseil (ateliers et groupes de travail) mais aussi pourrait être par la suite accessible et consultable pour permettre à la population du Grand Amiénois de mieux se renseigner sur les enjeux de son territoire.

En partageant cet objectif de communication au public, courant 2023, la création d'un site internet propre au conseil, dont la réalisation a été confiée aux étudiants de l'IAE d'Amiens. Le site se veut à terme un espace de communication, de documentation et de participation pour le public.

Le 4 mai 2023, s'est tenue une visite du site de manufacture Cosserat d'Amiens. Ce moment visait à faire visiter aux membres les ateliers de Bleu de cocagne et de la CIT Dessaint, et d'alimenter la réflexion du conseil en vue de la constitution du groupe de travail « Culture scientifique et industrielle du Grand Amiénois ».

## 4. TRANSITION ÉCOLOGIQUE



### CRTE

Lancé le 21 octobre 2022 par la Première ministre, le plan France Nation Verte fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie nationale, globale et concrète pour réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et à protéger la biodiversité.

Fruit d'une année de travaux rassemblant l'État, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, des think tanks et des associations environnementales, France Nation Verte s'organise autour de :

- 5 enjeux environnementaux : adaptation, biodiversité, climat, ressources, santé.
- 6 thématiques : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes déclinés en 22 chantiers opérationnels.

En déclinaison, les COP régionales visent à définir au sein d'une région les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de GES et de protection de la biodiversité.[1]

Dans le cadre de ces démarches, le Contrat de Relance pour la Transition Écologique est devenu le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique. Le CRTE devient le lieu privilégié de l'accompagnement par l'Etat des collectivités locales dans la mise en œuvre, à l'échelle des bassins de vie, de leur projet de territoire en cohérence avec la stratégie retenue au niveau régional dans le cadre des « conférences des parties » (COP).[2]

Pour financer ces actions, le Fonds Vert a été créé en 2023. Ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires permettra aux collectivités de renforcer leur performance environnementale et améliorer leur cadre de vie. Ce Fonds a officiellement été lancé ce lundi 30 janvier par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. Christophe Béchu, et la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité. Il est doté de 2 milliards d'euros en 2023 de l'Etat et de 1,2 M d'€ de la Banque des Territoires.

[1] Site [www.info.gouv.fr](http://www.info.gouv.fr)

[2] <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr/>

## CRTE

Il cible 3 thématiques :

- La performance environnementale : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public.
- L'adaptation des territoires au changement climatique : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels (feux de forêt, inondations, etc.).
- L'amélioration du cadre de vie : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, covoiturage, etc.) et en matière foncière (renouvellement des friches, etc.). Le fonds porte également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires.

En 2023, 54 % du Fonds vert de la Préfecture de la Somme a financé des projets des EPCI du PMGA , soit plus de 4 millions d'euros.



## 5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Communautés de communes Avre Luce Noye et Grand Roye

L'année 2023 se caractérise par les missions et actions suivantes :

- La participation aux réunions dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Santerre Haute Somme – Canal Seine Nord Europe.
- La participation aux réunions dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 mis en place par le Conseil régional des Hauts-de-France.
- L'inventaire des Zones d'activités économiques avec la consultation des propriétaires et occupants dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Plus spécifiquement **sur la Communauté de communes du Grand Roye** :

- La poursuite de l'étude sur la restructuration des Zones d'Activités Economiques – Fiscalité.
- Le travail sur l'aménagement d'une zone d'activités économiques de 3 hectares sur la zone industrielle ouest de Roye (sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et signature des promesses de vente des terrains).
- Le lancement et le suivi de l'appel à projets Economie Sociale et Solidaire pour l'année 2023.
- La poursuite du projet Classe en entreprise (mis en lien de collégien avec une entreprise dans le but de faire découvrir le monde de l'entreprise).
- La poursuite du programme d'aides économiques.
- L'aide à l'organisation d'un café rencontre avec les entreprises en juin 2023.
- Le suivi de la convention de revitalisation pour le site "Matines" à Montdidier.

Et **pour la Communauté de communes Avre Luce Noye** :

- La poursuite des rendez-vous de prospection avec des entreprises existantes sur le territoire.
- Le suivi des projets d'implantation et de développement sur les zones d'activités,
- Un travail sur la mise à jour de l'onglet « développement économique » du site internet de la CCALN.
- L'organisation d'un atelier sur le sujet du « financement » dans le cadre du mois de la création/reprises d'entreprises 2024 en partenariat avec l'association Initiative Somme France Active Picardie.



# MOBILITÉ

## EMC<sup>2</sup>

### COTECH :

- 8 juin 2023
- 14 septembre 2023

### COFIL :

- 19 juin 2023
- 3 octobre 2023



Le Comité syndical du 16 décembre 2022 a autorisé le Président à lancer la consultation pour le marché public « Enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) - enquête cœur + enquête étudiants » Il a été lancé en appel d'offre ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande publié le 27 février 2023.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2023 a décidé d'attribuer le marché à la société ALYCE pour un montant total TTC de 648 000 €.

Il se déroulera en 3 phases de juin 2023 à mai 2024 :

1. Phase préparatoire.
2. Phase de collecte des données.
3. Phase d'apurement des données.

### L'EMC<sup>2</sup> a deux objectifs principaux :

- Il permet sur le plan local d'élaborer des modèles de trafic, indispensables pour évaluer « à priori » les effets de choix en matière de politique de déplacements ou d'infrastructures de transport et, réalisée périodiquement, de mesurer « à posteriori » les conséquences de ces choix.
- Il permet de mesurer l'évolution dans le temps des pratiques et habitudes de déplacements sur la zone et entre agglomérations. Outre ces objectifs, l'EMC<sup>2</sup>, riche de nombreuses informations qualitatives recueillies au sein des ménages, est une source de données importante permettant des réflexions du domaine de la sociologie des transports, des déplacements, des activités et du fonctionnement de la ville.

En ce qui concerne cette EMC<sup>2</sup>, le PMGA a souhaité mener une réflexion sur la mobilité en poursuivant les objectifs ci-dessous :

- Avoir une vision globale et cohérente des déplacements selon les modes, les motifs, les distances parcourues.
- Actualiser l'enquête de 2010.
- Voir les évolutions de comportement depuis cette dernière enquête.
- Participer aux évaluations du SCoT et du PCAET.
- Mieux répondre aux enjeux environnementaux.

## EMC<sup>2</sup>

### Phase 1

En juillet 2023 a commencé la phase de repérage dont l'objectif était double :

- Identifier les occupants du logement tiré au sort.
- Situer de manière très précise le logement selon le découpage préétabli (identification de la « zone-fine de résidence » à l'intérieur du secteur de tirage).

Le PMGA a été découpé en 51 secteurs de tirage, c'est-à-dire des secteurs au sein desquels un échantillon de logements à enquêter est tiré de manière aléatoire dans le fichier des propriétés bâties de la DGFI. Ils servent de base pour l'enquête.

Un repérage terrain des adresses a eu lieu afin de vérifier pour chaque adresse transmise, la possibilité d'enquêter celle-ci (vérification du fait que le logement est toujours existant, occupé par un foyer, ...), et de récupérer des informations qui seront utiles à l'enquête terrain (civilité de l'occupant du logement, confirmation et l'enrichissement de son adresse de contact et téléphone si possible).

La phase de repérage s'est terminée mi-septembre 2023. Au cours de cette période, 1 826 adresses exploitables ont été repérées par différentes méthodes.

De plus, pour assurer la bonne réalisation, et le suivi de l'enquête « volet face à face », un « bureau de gestion » hébergeant sur toute la phase préparative et de collecte, l'ensemble des encadrants en charge des équipes enquêteurs a été installé au centre-ville d'Amiens.

### Phase 2

La phase de réalisation de l'enquête a pour objectif de recueillir les réponses à minima de 8 516 personnes de 5 ans et plus interrogées répartis de la manière suivante :

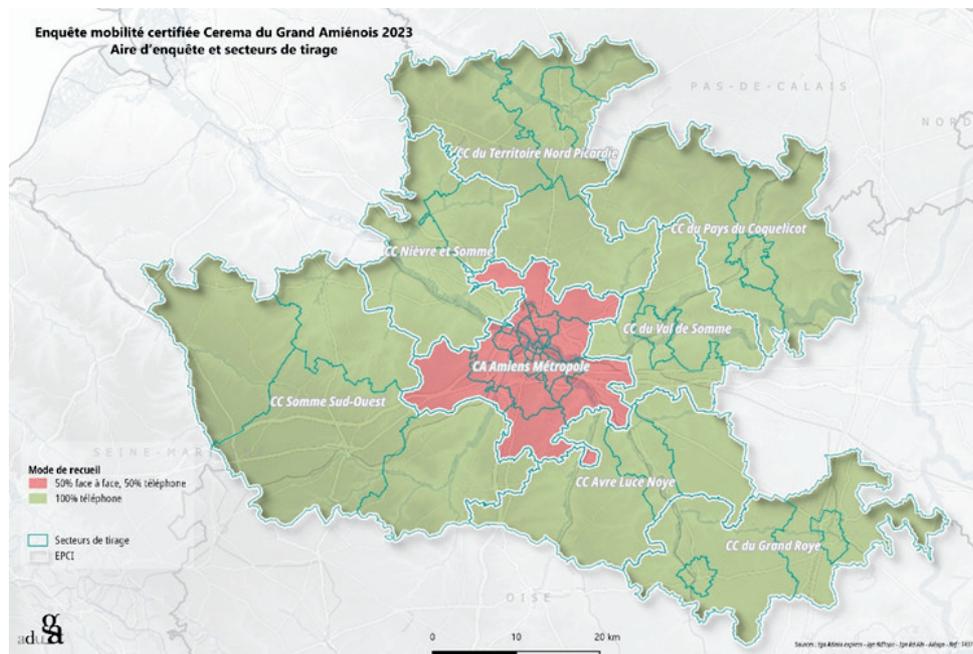
Une enquête cœur sur un échantillon de 8 196 personnes de 5 ans et plus réparti de la manière suivante :

- sur 27 secteurs d'Amiens Métropole, 50% des enquêtes doivent être réalisées en face à face soit à minima 2 178 personnes (1 186 ménages) et l'autre partie (50%) au téléphone pour 2 178 personnes ;
- sur les 24 autres secteurs du PMGA, les enquêtes sont exclusivement à réaliser par téléphone soit à minima 3 840 personnes ;
- 320 enquêtes à réalisées auprès de ménages d'étudiants logés dans des résidences universitaires au sein d'Amiens Métropole.

# MOBILITÉ

**EMC<sup>2</sup>**

Les secteurs de tirage :

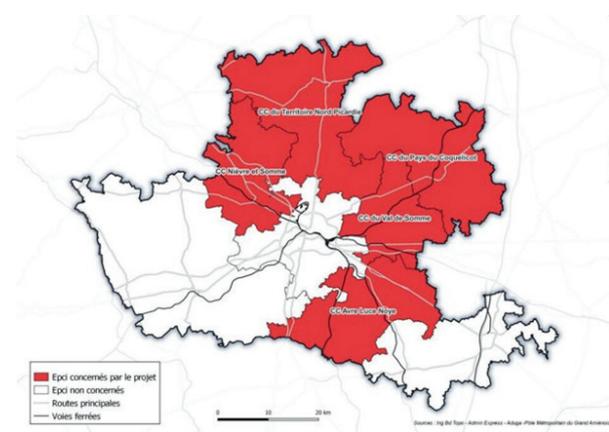


Le lancement de la phase de collecte a fait l'objet d'un communiqué de presse, de relais sur les sites internet des EPCI, de création d'une affiche, d'un flyer pour les étudiants. En cours d'enquête, une relance de communication a eu lieu dans le Courrier Picard, dans le JDA et dans les bus du réseau Ametis.

Il convient de préciser que chaque personne interrogée en face-à-face ou par téléphone a reçu un courrier du président du PMGA l'informant de la réalisation de cette enquête.

L'enquête se poursuit début 2024.





## Stratégie globale de mobilité : 5 plans de mobilité simplifiés 5 schémas directeurs cyclables

### COTECH :

- 11 juillet 2023 (lancement de la mission)
- 15 décembre 2023

Pas de COPIL en 2023 mais les élus se sont réunis lors des conférences des maires sur la concertation.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois souhaite assurer une stratégie de mobilité globale, cohérente, et lisible sur l'ensemble du territoire.

En déclinaison de celle-ci, 5 PDMS (Plans De Mobilité Simplifiés) et 5 SDC (Schémas Directeurs Cyclables) seront élaborés sur 5 de ses EPCI membres : les Communautés de communes Avre-Luce-Noye (CCALN), Nièvre et Somme (CCNS), Pays du Coquelicot (CCPC), Territoire Nord Picardie (CCTNP) et Val de Somme (CCVS).

Ces 5 EPCI sont autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

3 EPCI ne sont pas directement concernés par l'élaboration de ces plans :

- la CA d'Amiens Métropole (déjà dotée de documents de planification, notamment un plan de mobilité dont la révision est prévue pour 2027) ;
- la CC Somme Sud-Ouest (également dotée d'un document stratégique, un plan de mobilité rurale) ;
- la CC du Grand Roye, qui ne possède pas à ce jour la compétence mobilité et pour laquelle la région Hauts-de-France est AOM.





## TENMOD



Dans ce but, le Comité syndical du 21 février 2023 a autorisé le Président à lancer la consultation pour le marché public « Élaboration d'une stratégie de mobilité globale, de 5 Plans de Mobilité Simplifiés et de 5 Schémas Directeurs Cyclables pour 5 EPCI du Pôle métropolitain du Grand Amiénois ». La consultation a été lancée en procédure adaptée et publiée le 29/03/2023.

11 offres ont été reçues, la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2023 a analysé les 7 offres recevables et a décidé d'attribuer le marché à la société SAS Explain (231 735 € TTC).

La mission se déroulera de juillet 2023 à juin 2025 et se découpe en 2 phases :

- 1.Phase de diagnostic.
- 2.Phase d'élaboration des documents.

En juillet 2023, a donc commencé la phase diagnostic. L'objectif de cette phase est d'identifier les enjeux de mobilité communs, ainsi que ceux spécifiques à chaque EPCI, afin de disposer d'orientations cohérentes d'un territoire à l'autre, et qui se déclineront localement sur chaque Communauté de communes.

En plus du travail d'analyse à partir des données disponibles, le diagnostic a été élaboré en concertation avec les partenaires de la mobilité, les communes, usagers et habitants du territoire.

Les actions suivantes ont été menées :

- La diffusion d'un questionnaire en ligne à destination du grand public, diffusé sur les mois d'octobre et novembre 2023 suite à un communiqué de presse et à un relais d'information sur les sites des EPCI. Le questionnaire a reçu environ 500 réponses.
- La réalisation de 13 entretiens avec les partenaires, ayant permis d'enrichir le diagnostic. Les partenaires suivants ont été consultés : La Région, le Département, le PMGA, l'Aduga, les 8 EPCI qui composent le PMGA, l'association Véloxygène, Somme Emploi Service, la FNAUT, la Maison pour l'entreprise, l'emploi et la formation Santerre Haute Somme et la Mission locale insertion, formation, emploi du Grand Amiénois.
- La réalisation de 8 ateliers de concertation, en configuration conférences des maires et comités des partenaires des Communautés de communes :
  - CCNS : 9 et 21 novembre 2023 (22 participants).
  - CCTNP : 6 novembre 2023 (14 participants).
  - CCPC : 10 novembre et 5 décembre 2023 (44 participants).
  - CCVS : 6 et 28 novembre 2023 (42 participants).
  - CCALN : 10 novembre 2023 (11 participants).

# MOBILITÉ

## TENMOD



Conférence des Maires / Comité des partenaires Communauté de communes Avre Luce Noye :



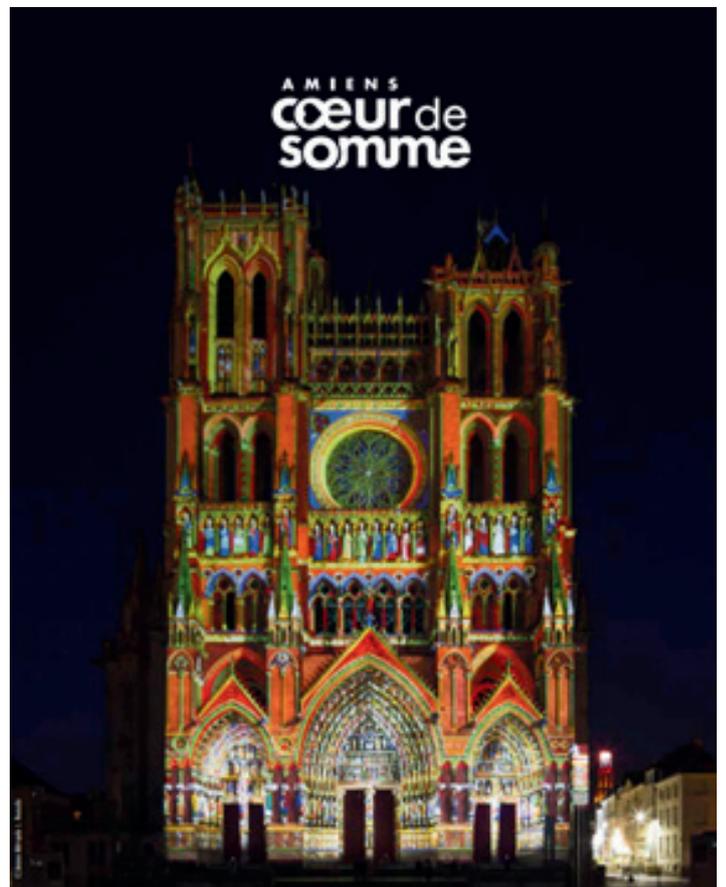
Conférence des partenaire Communauté de communes du Val de Somme :



# 7. TOURISME

## Brochure Voyages extraordinaires

Le fruit d'un travail commun entre les offices de tourisme et le Pôle métropolitain, cette brochure de promotion touristique d'Amiens Coeur de Somme est destinée à valoriser les patrimoines de la destination sous la plume de Jules Verne.



## Étude de mutualisation des offices de tourisme du Pôle métropolitain

Le groupement d'entreprises CALIA Conseil et In Extenso a été retenu pour l'élaboration d'une étude sur la mutualisation des Offices de tourisme du Pôle métropolitain du Grand amiénois pour un montant de 59 425 € HT (71 310 € TTC).

La mission opérationnelle a pour objectif de donner les éléments et outils nécessaires aux élus du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour arbitrer sur les possibilités de coordination et de mutualisation en matière d'actions et de promotion touristique à l'échelle des 8 EPCI qui composent le Pôle métropolitain.

Pour répondre à cet objectif global, le prestataire devra proposer au maître d'ouvrage des préconisations puis des propositions opérationnelles précises permettant de guider et accompagner la mise en œuvre du scénario choisi.

### Mise en place du COPIL :

Le comité de pilotage (COPIL) sera présidé par le président du Pôle métropolitain et sera composé :

- Des présidents des 8 EPCI membres du Pôle métropolitain ;
- Du vice-président au Tourisme du Pôle métropolitain ;
- Des membres de la Commission Tourisme du Pôle métropolitain.

**Le COPIL** veillera au respect des objectifs et à la qualité des travaux rendus. Il orientera régulièrement les travaux du titulaire et validera les travaux.

### **Le COTECH**

Il comprendra à minima :

- Les DGS, ou leurs représentants, des huit EPCI ;
- Les directeurs et responsables des Offices de Tourisme et/ou des services tourisme ;
- Des techniciens de l'agence Somme-Tourisme et de la Région seront également conviés à chaque réunion ;
- Des élus pourront être associés de manière ponctuelle à ces groupes de travail, en fonction des sujets et enjeux abordés.

### CALENDRIER

Le prestataire a prévu une réunion de cadrage avec le Président le 30 novembre.

Lancement de l'étude : COPIL + COTECH (décembre 2023/ janvier 2024)

Phase 1 : Diagnostic, une phase d'écoute et de dialogue.

## Contrat de destination touristique 2024-2027

La Région a engagé depuis 2017 une démarche de partenariat avec les territoires pour favoriser le développement touristique.

Afin de poursuivre cette démarche à l'horizon 2027, les contrats existants vont être révisés pour répondre à l'ambition de faire émerger des destinations touristiques aptes à capter et fidéliser les clientèles :

- Affirmer les marqueurs du territoire.
- Définir des objectifs de développement et de transition de l'offre au regard des cibles « marché » et « client ».
- Inscrire un objectif dédié au tourisme durable et à REV3 ou l'intégrer comme critère incontournable dans l'ensemble des objectifs.
- Ancrer des projets régionaux : mémoire, itinérances, gastronomie, innovation ...
- Formaliser des sujets ou des objectifs inter-contrat (ex : Vallée de Somme, CSNE).
- Identifier des liens avec les autres politiques régionales.

Les contrats devront développer une approche intégrée en 3 phases :

1. Définition d'une identité :

Connaissance des marchés, des clientèles + travail de segmentation ;

Connaissance de l'offre, des acteurs et de la fréquentation.

2. Assurer une lisibilité des offres :

Transformation de l'offre et création d'offres nouvelles adaptées aux attentes des clientèles.

3. NOTORIETE / IMAGE :

Mise en marché : marketing partagé.

Les objectifs des contrats de destination touristique devront définir un positionnement :

- Crédible, donc cohérent avec ses atouts propres, son identité.
- Différenciant, lui permettant d'exister dans une offre pléthorique et accessible à tous à l'heure du numérique.
- Attractif pour les clientèles ciblées, en parfaite connaissance de leurs attentes actuelles et des évolutions des modes de consommation.

Fédérateur, la réussite du développement touristique étant conditionnée par l'adhésion de tous, des habitants, premiers ambassadeurs de leur destination, comme des opérateurs privés et des pouvoirs publics.

## Candidature pour un appel à projet

L'ADEME propose par un appel à candidature, un accompagnement gratuit visant les sites et territoires touristiques des Hauts-de-France dans leur diagnostic de vulnérabilité et leur plan d'action d'adaptation au changement climatique.

Cet accompagnement a pour vocation de permettre la mise à disposition des services d'un bureaux d'études pour accompagner au diagnostic et à la réalisation de plans d'actions et s'adresse aux sites majeurs comme aux territoires (au sens de « destinations » touristiques).

Les objectifs de l'accompagnement sont :

- d'aider à mieux comprendre les impacts et les risques associés au changement climatique sur les infrastructures, sur les activités touristiques ou la vulnérabilité des destinations,
- d'évaluer les capacités d'adaptation,
- d'établir un programme d'actions (court, moyen et long-terme) selon la méthodologie des trajectoires d'adaptation au changement climatique tenant compte des priorités et s'appuyant sur les meilleures pratiques observées,
- d'avoir une visée opérationnelle, permettant aux sites touristiques d'initier une action du plan d'action établi préalablement,
- de permettre les échanges d'expériences et la capitalisation de l'opération à l'échelle nationale,
- d'augmenter leur résilience économique face aux risques.

Le périmètre de la candidature concernerait l'intégralité des 8 intercommunalités qui ont confiées au PMGA la mise en œuvre de la construction de la création d'une véritable « destination » afin de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible. L'objectif est aussi d'améliorer collectivement l'expérience que les visiteurs peuvent faire du territoire tout en maintenant la qualité des paysages et des sites. A l'échelle du Pôle, en 2022 les principaux sites touristiques ont accueilli 1 700 450 visiteurs.

Il est également important de souligner que le territoire est structuré par la Vallée de la Somme sur laquelle le Département de la Somme propose une nouvelle réflexion stratégique et opérationnelle, « la Vallée idéale », qui doit à termes relancer une dynamique de mise en tourisme de la vallée notamment avec les aménagements prévus sur la véloroute Vallée de Somme (V30) et son interconnexion avec la véloroute de la Mémoire (V32) et les voies rayonnantes le long des rivières de secondes catégories.

Les potentialités du territoire sont actuellement en phase avec des attentes sociétales qui s'affirment de plus en plus : besoin de ressourcement, départs de plus en plus souvent, mais moins longtemps et moins loin, recherche de reconnexion à la nature, quête d'un tourisme responsable, visite de patrimoine culturel, patrimonial et naturel d'exception .... Il s'agit d'en faire un atout majeur car le territoire du Pôle Métropolitain bénéficie d'un gisement de sites et d'offres encore sous-exploités ou non valorisés qui peuvent répondre à ces attentes, à la croisée de la Baie de Somme et des zones urbaines de la région parisienne et du nord de la France. Cette mise en tourisme de la destination doit néanmoins intégrer les adaptations qui sont nécessaires pour répondre au changement climatique et atténuer son effet.

Mettre en « expériences » le territoire : donner à voir, ressentir et comprendre le territoire. C'est ce que recherche aujourd'hui beaucoup de visiteurs lors de leurs séjours. Il s'agit d'organiser le territoire et de développer de nouvelles pratiques de coopération afin que le visiteur, qu'il soit touriste ou habitant, puisse "faire l'expérience du territoire". Il ne s'agit pas d'y fabriquer des "expériences" artificielles, mais bien de mettre en scène ce qui fait la richesse du Grand Amiénois et d'accueillir les visiteurs comme des invités, avec un haut niveau de services innovants.

Le travail d'élaboration de la stratégie a mis en exergue les principaux atouts et spécificités du territoire notamment des espaces naturels préservés et la qualité de sa biodiversité. C'est pourquoi les phénomènes tels que inondations et coulées de boues, rétraction et gonflement des argiles, canicules et sur un autre registre les aléas générés par la sur-fréquentation de certains sites naturels doivent être pris en compte dans les plans d'actions issus de la stratégie.

Par ailleurs, le PMGA porte depuis 2018 l'élaboration du Plan Climat pour les 8 EPCI. Pour que les EPCI s'approprient et mettent en œuvre le Plan Climat, le PMGA a signé un contrat d'objectif territorial « Territoire engagé pour la transition écologique » avec l'ADEME en novembre 2022.

Les EPCI se sont engagés dans cette démarche de manière volontaire. Aujourd'hui 6 plans d'actions sur 8 sont déjà délibérés et contiennent des actions « tourisme durable » dont :

- identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable,
- mobiliser les acteurs du tourisme,
- développer une offre touristique « Haute qualité environnementale » hors mobilité,
- mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme durable,
- intégrer et formaliser de manière ambitieuse l'enjeu du tourisme durable dans la vision « Climat Air Energie ».

De plus le PMGA, dans le cadre de ce COT doit porter 4 objectifs dont 1 concerne l'émergence de trois projets d'Ecologie Touristique et Territoriale.

Le PMGA s'est inscrit dans l'appel à projet de l'ADEME afin d'élaborer un diagnostic du territoire et avoir un accompagnement pour la proposition et la mise en place d'un plan d'actions afin d'assurer un développement touristique résilient face aux évolutions du climat et des ressources naturelles.

# 8. AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

Signée en mai 2021, une convention signée avec la Chambre d'Agriculture de la Somme a été nécessaire pour la réalisation du diagnostic agricole et alimentaire à l'échelle du Pôle métropolitain. Il semblait important d'avoir des données récentes EPCI par EPCI pour connaître les forces, faiblesses et opportunités des territoires souhaitant se lancer dans la démarche PAT.

L'objectif de cette mission est d'identifier les besoins pour proposer ou aider à mettre en place des actions. Actions qui sont également liées avec le PCAET du PMGA.

Le 19 mai 2022 l'état d'avancement ainsi que la méthodologie appliquée pour la conception du diagnostic agricole ont été présentées aux élus en Commissions.

Après plusieurs mois de travail une restitution a ainsi été faite en commission du 17 janvier 2023.

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets de territoire qui permette de réfléchir l'alimentation sous toutes ses facettes :

- Production, transformation et distribution alimentaire ;
- Nutrition et santé ;
- Accès à l'alimentation ;
- Inclusion par l'alimentation (emploi) ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Evolution des pratiques agricoles ;
- Protection et gestion du foncier agricole



Enjeux : ils participent à la mise en oeuvre de la politique de l'alimentation au niveau territorial pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation en intégrant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

## La démarche PAT :

Il s'agit d'un projet multi-partenarial : il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

L'identification des acteurs nécessite obligatoirement une phase de diagnostic.

À travers la concertation et le dialogue territorial, l'ensemble des acteurs locaux travaille à l'élaboration d'un projet commun : une politique alimentaire cohérente en adéquation avec les besoins et les contraintes de leur territoire.



# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

## Le Diagnostic agricole - Méthodologie :

L'objectif du pré diagnostic agricole : faire un premier état des lieux de la production agricole sur le territoire



Sources de données :

INSEE 2019

Recensement agricole de 2020

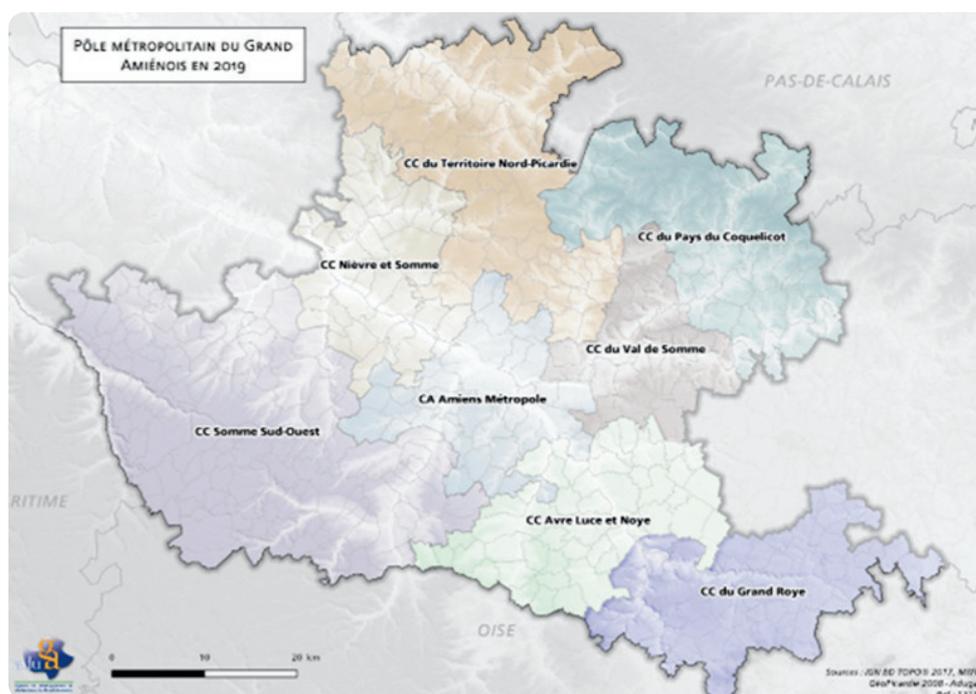
## Le Pré diagnostic PMGA :

### LE TERRITOIRE : POLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

466 communes  
387 354 habitants  
3 621 km<sup>2</sup>  
107 hab/km<sup>2</sup>

15,1 % de chômage  
Revenu médian annuel : 20 740 €  
Taux de pauvreté : 16,2 %

Source : Insee, 2019



# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

## ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Surface agricole utile en 2020 : **286 255 ha**
- **2 645 exploitations**
- Surface moyenne par exploitation : **101 ha** soit 32 ha de plus que la moyenne nationale

Nombre d'exploitations



Surface moyenne par exploitation (en ha)

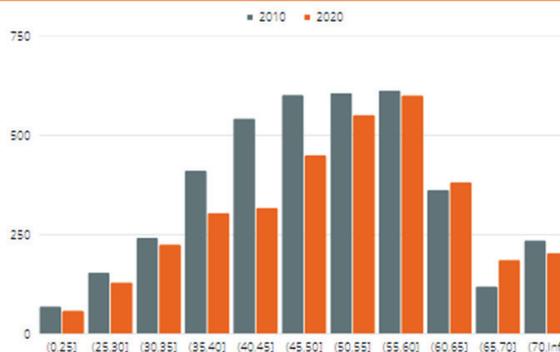


Source : Recensement agricole, 2020

Des exploitations de moins en moins nombreuses... et de plus en plus grandes.

## LA POPULATION AGRICOLE

- Age moyen des chefs d'exploitations : **51 ans**.
- **40 %** des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans.  
(d'ici 10 ans ces entreprises devront trouver reprenneur)
- **22 %** des exploitations ont un chef d'exploitation qui a 60 ans ou plus (et 29% ne connaissent pas encore le devenir de leur exploitation).



Source : Recensement agricole, 2020

Un vieillissement de la population agricole : enjeu autour de la transmission des exploitations et de l'installation des nouveaux agriculteurs.

# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

## Principales orientations :

Céréales et/ou oléoprotéagineux : 28,2 % des exploitations

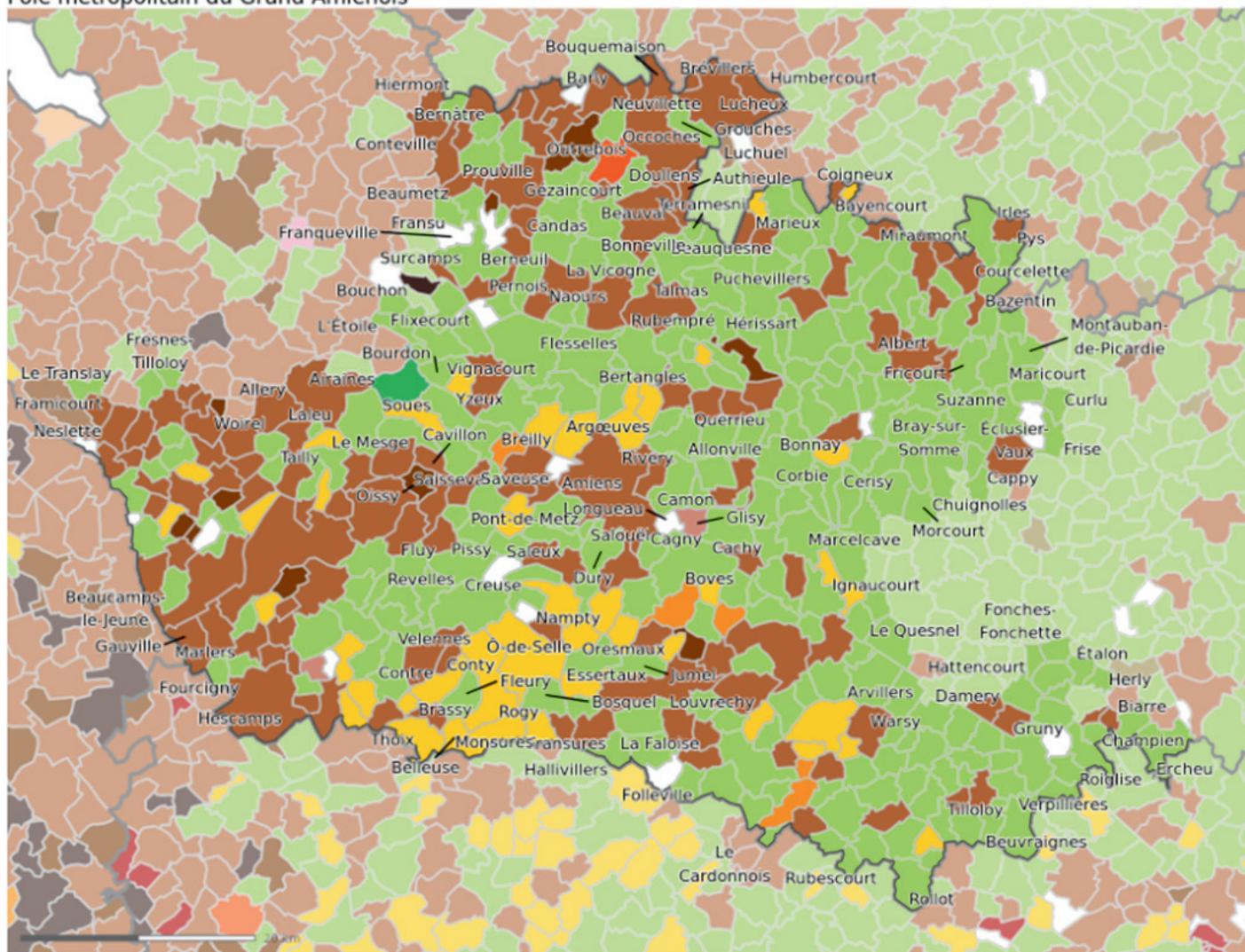
Autres grandes cultures : 42 % des exploitations

Polyculture et/ou polyélevage : 14 % des exploitations

Bovin lait : 5,7 % des exploitations

## Orientation technico-économique

### Pôle métropolitain du Grand Amiénois



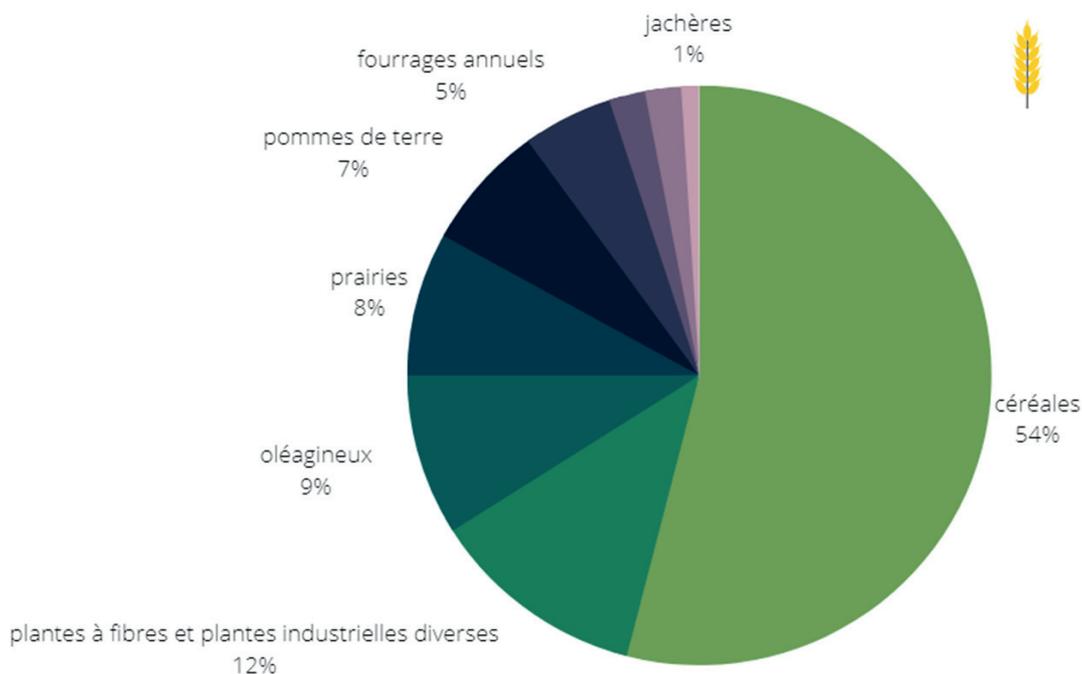
OTEX  
communale



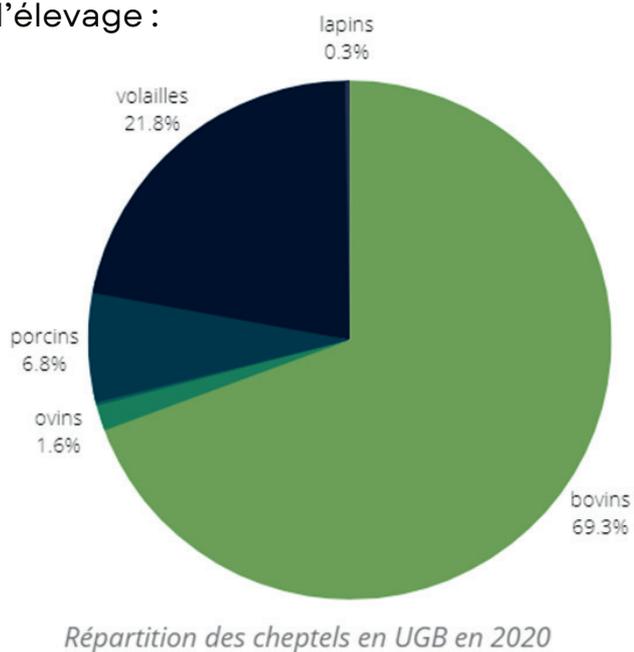
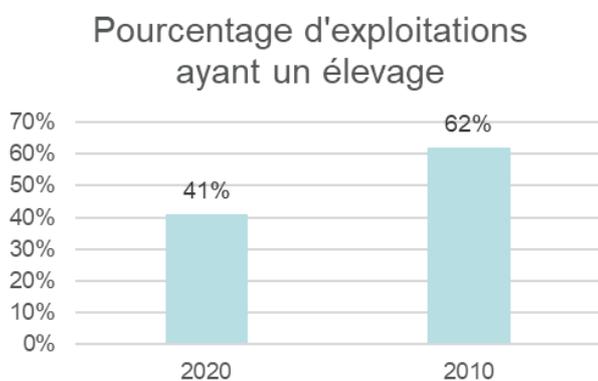
source : Agreste - recensement agricole 2020  
fond carto. : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2022

# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

## Un territoire orienté en production végétale et dominé par les céréales



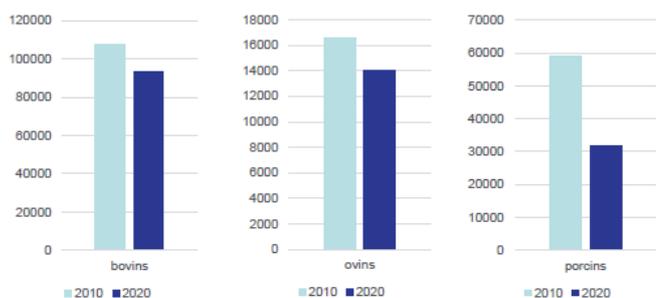
De moins en moins d'exploitations font de l'élevage :



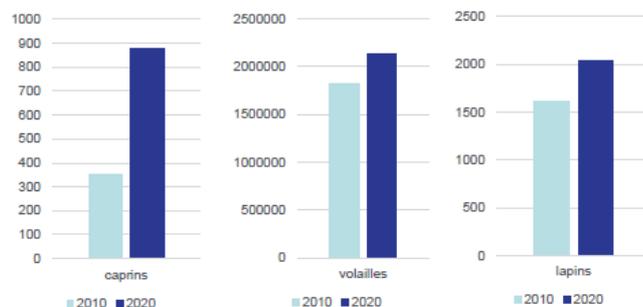
La production animale est majoritairement tournée vers les bovins

# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

Le nombre de têtes de bovins, ovins et porcins a bien diminué :



En revanche, les filières caprines, avicoles et lapines ont augmenté en nombre de têtes :



## DEMARCHE DE VALORISATION ET CIRCUITS COURTS



- 4,5 % des exploitations sont certifiées en agriculture biologique.



- 2,9 % des exploitations sont sous un autre signe officiel de qualité dont 2,6 % en label rouge.

- 20,3 % des exploitations ont une activité de diversification :

- Travail à façon (15,2 %)
- Tourisme, hébergement et loisirs (1,7 %)
- Energies renouvelables (3,8 %)



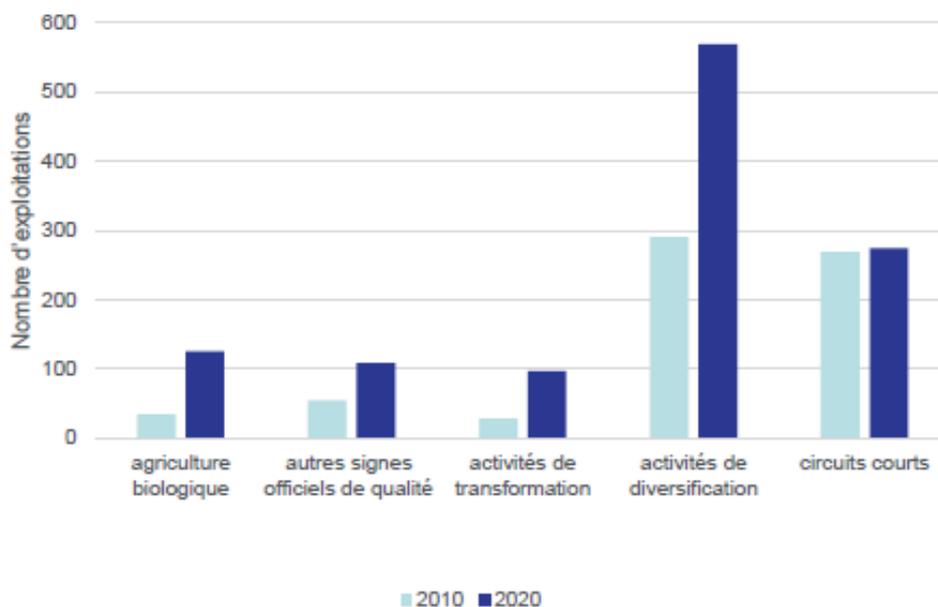
- 4,2 % des exploitations pratiquent une activité de transformation.



- 9,8 % des exploitations commercialisent en circuits courts dont 9,1 % en vente directe.

Source : Recensement agricole, 2020

La dynamique de valorisation et diversification s'accélère :



# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

La production agricole :

	SAU totale (en ha)	Nombre d'exploitation	UGB
PMGA	286 255	2 645	128 625
Amiens Métropole	38 757	210	4220
Avre Luce Noye	30 989	262	14503
Grand Roye	30 157	261	12294
Nièvre et Somme	19 291	190	10451
Pays du Coquelicot	38 757	393	15146
Somme Sud-Ouest	68 099	715	39926
Territoire Nord Picardie	42 639	445	28816
Val de Somme	17 565	169	3269

Les EPCI Somme Sud Ouest et Territoire Nord Picardie sont ceux qui ont le plus de surfaces agricoles, d'exploitations et d'élevages.

Les EPCI Val de Somme et Nièvre et Somme sont ceux qui ont le moins de surfaces agricole, d'exploitations et d'élevages.

Les industries agro-alimentaires :

	Nombre d'IAA	Nombre d'emplois
PMGA	49	3049
Amiens Métropole	14	700
Avre Luce Noye	6	111
Grand Roye	13	776
Nièvre et Somme	2	371
Pays du Coquelicot	2	8
Somme Sud-Ouest	2	94
Territoire Nord Picardie	7	495
Val de Somme	3	494

Les EPCI Amiens métropole et Grand Roye sont ceux qui ont le plus d'industrie agro-alimentaire et d'emplois qui y sont liés.

Les EPCI Pays du Coquelicot et Somme Sud Ouest sont ceux qui ont le moins d'industrie agro-alimentaire et d'emploi qui y sont liés.

# AMÉNAGEMENT DURABLE GRANDS PROJETS SANTÉ

Diversification des exploitations agricoles :

	Pourcentage d'exploitations biologiques	Pourcentage d'exploitations sous SIQO	Pourcentage d'exploitations pratiquant de la transformation	Pourcentage d'exploitations pratiquant une activité de diversification	Pourcentage d'exploitations en circuits courts	Pourcentage d'exploitations en vente directe
PMGA	4,5%	2,9%	4,2%	20,3%	9,8%	9,1%
Amiens Métropole	4,3%	3,8%	1,9%	22,9%	13,8%	13,8%
Avre Luce Noye	6,1%	6,5%	5,0%	20,6%	13,4%	12,2%
Grand Roye	5,4%	6,1%	5,7%	15,3%	8,4%	6,5%
Nièvre et Somme	6,3%	1,6%	6,8%	26,3%	9,5%	9,5%
Pays du Coquelicot	1,3%	2,5%	3,1%	25,2%	8,9%	8,1%
Somme Sud-Ouest	5,7%	2,4%	3,9%	21,3%	9,7%	8,8%
Territoire Nord Picardie	5,2%	1,6%	5,6%	21,1%	11,7%	11,2%
Val de Somme	3,0%	17,8%	2,4%	20,7%	8,3%	7,1%

L'EPCI Nièvre et Somme est celui qui compte le plus d'exploitations biologiques, pratiquant de la transformation et ayant une activité de diversification.

L'EPCI Val de Somme est celui qui possède le plus grand pourcentage d'exploitations sous SIQO.

Les EPCI Amiens Métropole et Avre Luce Noye sont ceux avec la plus grande proportion d'exploitations en circuits-courts et en vente directe.

## Conclusion :

2 enjeux majeurs :

- Le vieillissement de la population agricole
  - Transmission des exploitations
  - Nouvelles installations
  - Attractivité des métiers agricoles



- La diminution de l'élevage
  - Revaloriser le métier d'éleveur

## 9. SERVICE MUTUALISÉ DROIT DES SOLS



Les communes des territoires Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest et Territoire Nord Picardie ont conventionné grâce au Pôle métropolitain pour que l’instruction des autorisations d’urbanisme soit réalisée par le service réglementaire urbanisme d’Amiens métropole.

En 2023 ce sont **4 189 actes instruits** répartis de la façon suivante :

ACTE	CCN&S	CCTNP	CC2SO	TOTAL
Permis de construire	140	188	252	580
Permis de démolir	21	16	45	82
Permis d’aménager	8	4	7	19
CU-A	530	591	599	1 720
CU-B	95	117	131	343
Déclarations préalables	441	395	609	1 445
TOTAL	1 235	1 311	1 643	4 189

# Compte Administratif 2023

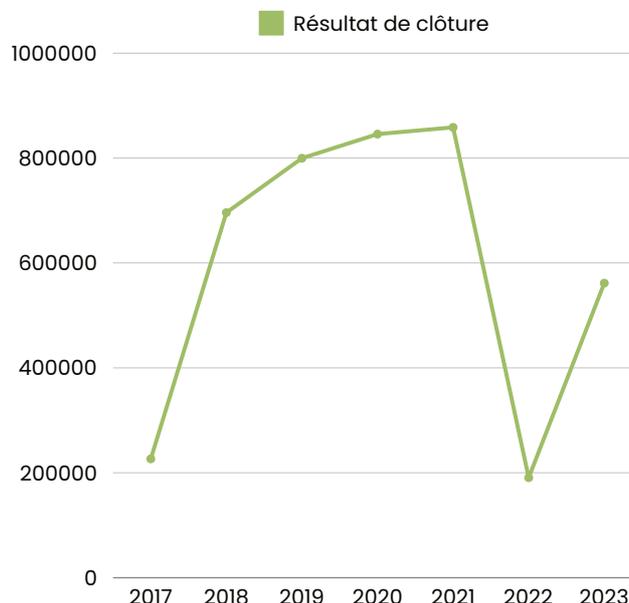
Balance Générale	Résultat clôture 2022	Part affecté investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	- 60 259,29		- 236,21	- 60 495,50
Fonctionnement	250 918,18	64 915,29	436 001,38	622 004,27
<b>Total</b>	<b>190 658,89</b>	<b>64 915,29</b>	<b>435 765,17</b>	<b>561 508,77</b>

## Résultat :

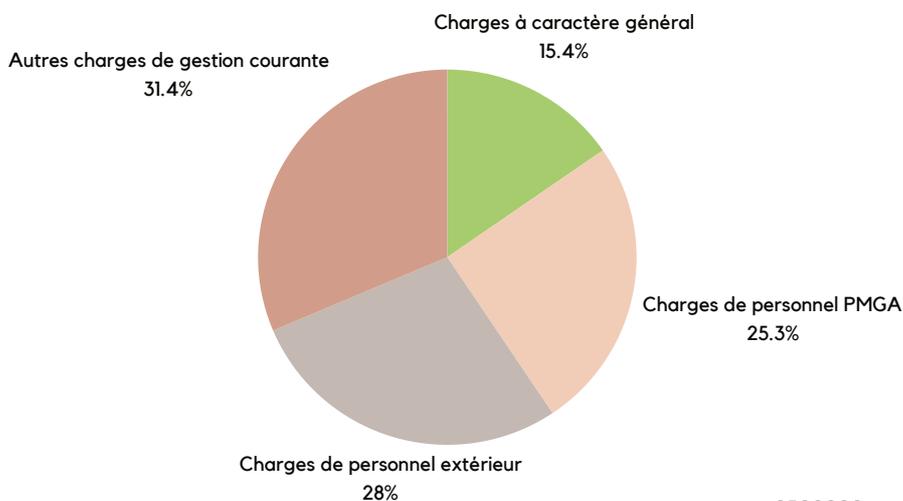
Le résultat de clôture s'élève à 561 508,77 €.

Pour mémoire, au CA 2022, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois avait présenté un excédent de clôture à 190 658,89 €.

## Évolution du résultat de clôture depuis 2017



# FONCTIONNEMENT



## Dépenses

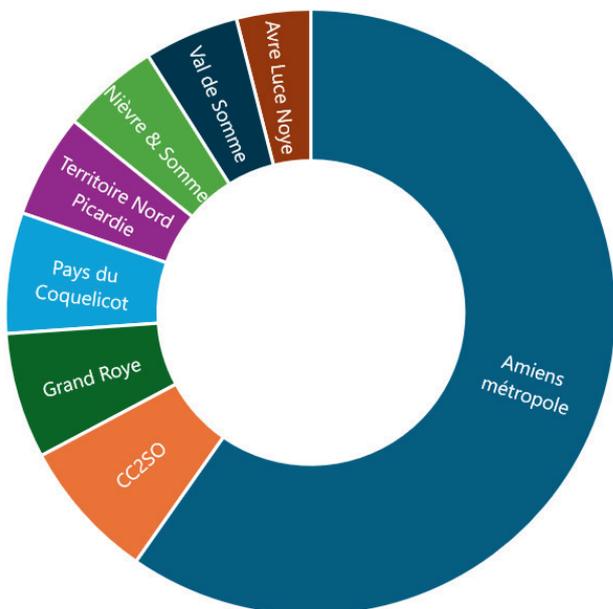
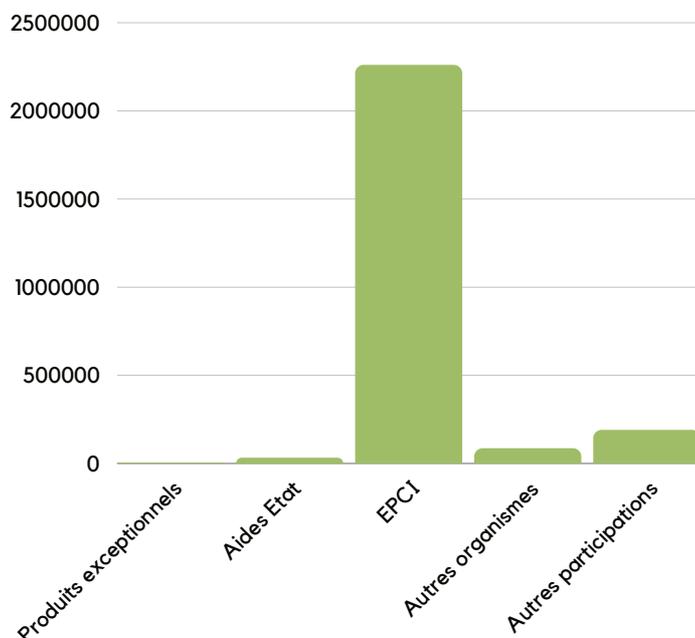
Les charges à caractères général comprennent les dépenses courantes liées au fonctionnement du PMGA ainsi que les études.

les charges de personnel : PMGA et ADS

Les autres charges de gestion courante intègrent l'utilisation des plateformes (pcaet, cddc, emploi), les indemnités élus et la subvention Aduga.

## Recettes

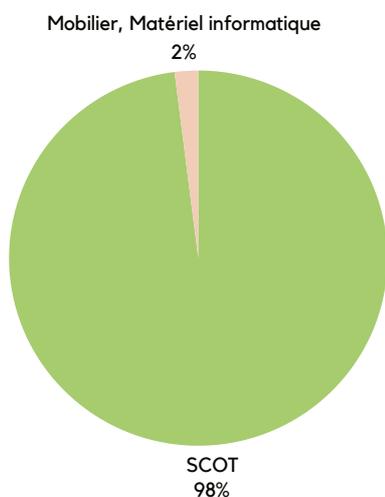
Conformément aux statuts, les recettes du budget du PMGA proviennent essentiellement des versements effectués par les membres et des subventions et dotations de partenaires publics et privés non membres.



## Contributions réparties par EPCI (calculées au PFIA)

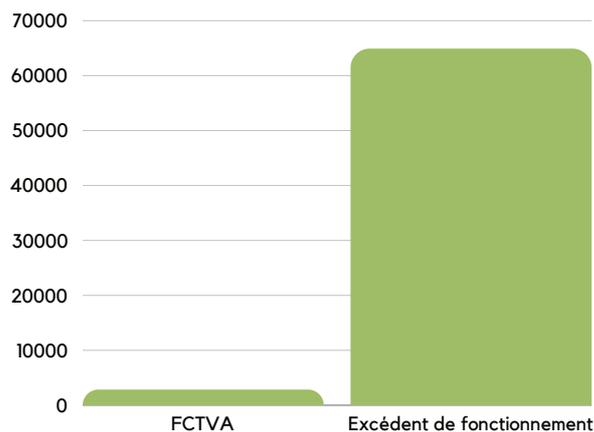
# INVESTISSEMENT

## Dépenses



L'essentiel des dépenses d'investissement correspondent au marché SCOT.

## Recettes



## MANDATS

de dépenses : 703



## TITRES

de recettes : 100



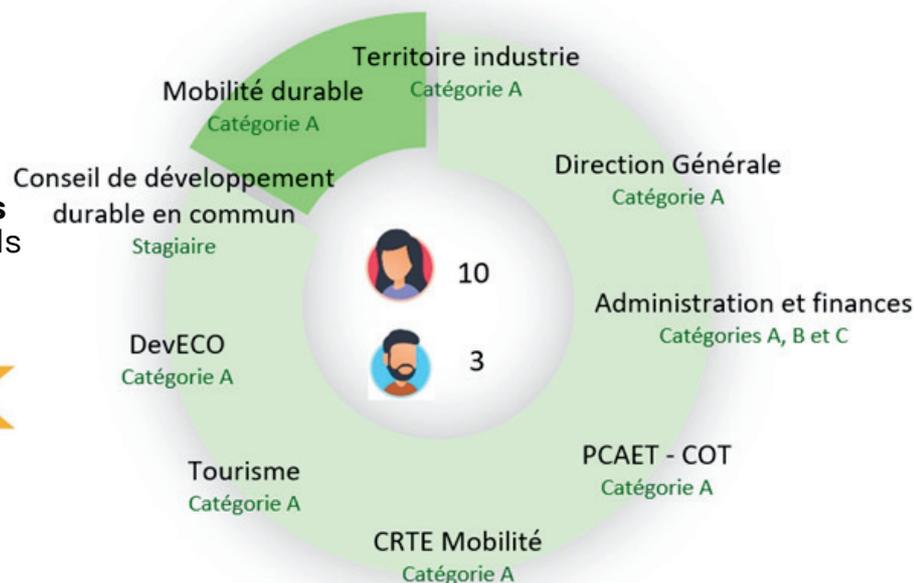
# L'ÉQUIPE DU PÔLE



**Effectif 2023 de 13 agents**  
6 titulaires et 6 contractuels



**4 recrutements**  
5 départs



## Un Pôle partenaire



**Convention d'accompagnement pour l'élaboration du SCOT du Grand Amiénois** (11 techniciens ADUGA).



**3 agents mutualisés** autour du Développement économique, le label des Territoires d'industrie et la Mobilité durable.



**4 agents en contrat de projet** pour favoriser l'ingénierie vers des labels plus responsables.



**3 agents GUP** relevant de la Gestion Unifiée du Personnel avec Amiens métropole.



**Accompagne ses agents au quotidien** (mobilité et prestations sociales)



**1 instance consultative participative et citoyenne** de plus de 100 personnes

# DÉLIBÉRATIONS 2023

Compétence/Action	Objet
Finances	Désignation entreprise lot 8 Marché SCOT
Ressources Humaines	Service civique - Demande d'agrément
Ressources Humaines	Recrutement PNP - CDDC
Ressources Humaines	Création poste Adjoint administratif principale
Finances	DOB 2023
Finances	Autorisation de lancer le marché TENMOD
Finances	Adhésion Association Fresque renaissance écologique
PCAET	Participation au projet Interreg VI
Tourisme	Document de promotion pour les OT
Finances	Compte de gestion 2022
Finances	Présidence du Compte administratif 2022
Finances	Adoption du Compte administratif 2022
Finances	Adoption du résultat 2022
Finances	Budget primitif 2023
Finances	CNAS cotisation 2023
Finances	Fédération nationale des scot adhésion 2023

# DÉLIBÉRATIONS 2023

Compétence/Action	Objet
Finances	CAUE adhésion 2023
Finances	Polénergie adhésion 2023
Finances	CD2E adhésion 2023
Finances	AMORCE adhésion 2023
Finances	CEREMA adhésion 2023
Finances	Aduga subvention 2023
Finances	Contribution 2023 des EPCI
Finances	Amortissements 2023
Ressources Humaines	Tableau des effectifs
Finances	Contribution doc de promotion tourisme
Finances	Attribution du marché EMC <sup>2</sup>
Finances	Attribution du marché cadastre solaire
PCAET	Adoption du PCAET
PCAET	COT avenant relatif à la définition des objectifs phase 2
SCOT	ZAC de la Mine d'Or
Adm.Générale	Modification du règlement intérieur du PMGA

# DÉLIBÉRATIONS 2023

Compétence/Action	Objet
Finances	Attribution du marché TENMOD
Finances	Attribution du marché mutualisation des OT
Finances	Adoption du référentiel budgétaire M57
Finances	Adoption du règlement budgétaire et financier du PMGA
Finances	Détermination des durées d'amortissement des immos
Finances	Ouverture de crédits par anticipation investissement 2024
Finances	Convention de répartition poste TENMOD avec 5 EPCI
Finances	Contribution TENMOD pour 5 EPCI
Finances	Contribution EMC <sup>2</sup> des EPCI
Finances	Contribution mutualisation des OT des EPCI
Finances	Contribution cadastre solaire des EPCI
Finances	Avenant 2 au marché plateforme numérique PCAET
Finances	Autorisation encaissement chèques assurance
Adm.Générale	Bilan d'activité 2022
Finances	CRTE demande de subvention
Tourisme	Mutualisation des OT Comité de pilotage et planification
Finances	Lancement marché E2PM
CDDC	Rapport d'activité et perspectives 2024

JEUDI 29 JANVIER 2023 / COURRIER PICARD

## 24 | SPORTS

### ATHLÉTISME

# Le flashback de Marie Collonvillé : "J'ai eu la poisse au début de ma carrière"

L'athlète picarde Marie Collonvillé, spécialiste de l'heptathlon, n'a pas pu disputer les Jeux olympiques d'Atlanta en 1996 et de Sydney en 2000. Deux mauvais souvenirs qui l'ont marquée à vie avec ce sentiment d'avoir été trop gentille et victime de malchance.

#### FLASHBACK !

Rendez-vous hebdomadaire de la séquence sports du *Courrier picard*, la page « Le flashback de... » fait intervenir chaque jeudi un ancien acteur majeur de l'actualité sportive régionale. Ce dernier revient en toute liberté sur des événements marquants de son époque, livre quelques anecdotes oubliées ou passées sous silence, et ravive des souvenirs forts qui touchent sa génération en éclairant les animateurs d'aujourd'hui du sport en Picardie.

Propos recueillis par RACHID TOUZI

#### Quand et comment avez-vous découvert l'athlétisme ?

À Sains-en-Amiénois, où j'habitais, il y avait un trou dans une pâture avec du sable. J'ai bien sauté à la hauteur et il ne fallait pas toucher l'élastique. C'était très archaïque. Puis, lors d'une rencontre USEP dans une école à Amiens en CM2, j'ai mis les pieds pour la première fois dans un stade. Il y avait une piste cendrée, des blocs de mousse, une sorte de javelot, j'ai alors découvert l'athlétisme et c'est ce que j'ai voulu absolument faire.

#### Avez-vous pratiqué d'autres sports ?

Avant l'athlétisme, j'ai fait un an de patinage artistique, un an de gymnastique, de la danse classique avec ma sœur et de la musique (hautbois) au conservatoire.

#### « Les sélectionneurs m'avaient mis en cinquième position et ils n'en ont pris que quatre. »

Après avoir raté les JO d'Atlanta, en 1996, car vous aviez réalisé les mêmes quatre jours après la date de clôture, pourquoi n'avez-vous pas disputé ceux de Sydney en 2000 ?

En 2000, lors de la Coupe d'Europe des Nations les 15 et 16 juillet à Gateshead, j'avais dépassé en équipe de France Eunice Barber qui avait déclaré forfait à la longueur. J'avais sauté à sa place avec des chaussures qui n'étaient pas adaptées. Je me suis fait mal et j'ai enchaîné à la hauteur. Cela m'a causé une inflammation à un pied. Quelques jours plus tard, lors du Décastar à Talence, qui servait de qualification pour les JO, je n'ai pas pu sauter à la hauteur. La douleur



Marie Collonvillé a terminé septième de l'heptathlon lors des Jeux olympiques d'Athènes en 2004.

était trop forte. Je n'ai pas réussi à passer une barre.

#### Combien de points vous a-t-il manqué ?

Trente-un pour réaliser les minima mais les sélectionneurs m'ont rassurée car j'avais dépassé l'équipe de France. Il y avait une liste de repêchage (ndlr : établie par le comité de sélection du CNOSF) et ils étaient sûrs que cela allait passer. Ils m'avaient mis en cinquième position et ils n'en ont pris que quatre. J'ai failli tout arrêter et c'était la première fois de ma vie que je n'arrivais plus à aller sur les stades.

#### Avez-vous eu des explications ?

Des explications claires : non ! En 1996, le DTN était François Juillard et en 2000, il faisait partie de cette commission de sélection du CNOSF qui ne m'a pas repêchée. Je l'ai revu une fois dans le Sud car il était directeur du CREPS où je m'entraînais. Il m'a juste dit : « Si tu nous avais attaqués en justice, tu aurais gagné... » Cela n'aurait servi à rien. Finalement, je suis trop gentille et c'est un peu mon problème. J'ai dépassé et derrière, il n'y a rien eu.

Vous n'avez pas regardé les Jeux de Sydney ? Non, j'ai coupé mon portable. Je suis partie très loin.

#### Comment êtes-vous revenue à la compétition ?

Pendant plusieurs mois, je n'avais plus envie de m'entraîner. Ce qui m'a remis dedans, ce sont les Championnats du monde à Edmonton (en août 2001 au Canada). Avec un peu d'entraînement, je les ai disputés et je me suis dit que ce n'était pas fini. Je me pouvais pas arrêter comme ça à 28 ans. J'avais le sentiment qu'il allait me man-

quer quelque chose. Je suis repartie et en 2003, je fais troisième en pentathlon lors des Mondiaux en salle à Birmingham (Angleterre), en mars, avant les Championnats du monde à Paris prévus du 23 au 31 août.

#### Que vous avez regardé des tribunes.

Parce que j'étais blessée. Après Birmingham, je ne me suis pas reposée pas car je travaillais à mi-temps au centre de rééducation sportif de Saint-Raphaël. J'étais fatiguée et après une journée de travail, je me suis blessée à l'entraînement. Je me suis pris les pieds dans une haie et je suis tombée. Résultat : fracture du péroné fin avril avant les Mondiaux de Paris. Les seuls que je n'ai pas faits dans ma carrière. C'était encore la poisse. Aux urgences, on m'a plâtré puis on m'a déplâtré en mettant deux vis. On m'a dit que j'avais 2% de chance de les faire. J'ai tout donné. J'ai réussi à faire un heptathlon au complet en juillet mais il m'a manqué quelques points pour me qualifier.

#### La poisse vous a ainsi poursuivi.

J'ai eu la poisse au début de ma carrière mais je garde de bons souvenirs avec les JO d'Athènes en 2004 et de Pékin en 2008. Entre-temps, j'avais décidé d'arrêter de travailler et de me consacrer uniquement à l'athlétisme. Financièrement, ce n'était pas évident. Il a fallu trouver des solutions et un contrat en 2004 qui tienne la route parce qu'on n'était pas professionnel à l'époque. Je subvenais à mes besoins au quotidien et ce n'était pas rien en tant qu'athlète avec une trentaine d'heures d'entraînement par semaine. ■

#### BIO EXPRESS

Née le 23 novembre 1973 à Amiens. Jeux olympiques (heptathlon) : 7<sup>e</sup> en 2004 à Athènes et 12<sup>e</sup> en 2008 à Pékin. Championnats du monde en plein air (heptathlon) : 12<sup>e</sup> en 1997 à Athènes, 9<sup>e</sup> en 1999 à Séville, 11<sup>e</sup> en 2001 à Edmonton, 6<sup>e</sup> en 2005 à Helsinki, 9<sup>e</sup> en 2007 à Osaka. Championnats d'Europe (heptathlon) : 19<sup>e</sup> en 1994 à Helsinki, 8<sup>e</sup> en 1998 à Budapest. Championnats du monde en salle (pentathlon) : médaille de bronze en 2003 à Birmingham.

Jeux méditerranéens (heptathlon) : médaille de bronze en 1997 à Bari, médaille d'or en 2005 à Almeria.

#### Ses records

Pentathlon : 4 644 points (2003). Heptathlon : 6 350 points (1997). Décastar : 8 150 points (2004) – premier record du monde féminin ratifié par l'IAAF, battu en 2005.

## Un nouveau défi, celui de la transition écologique

Université de Picardie à Amiens, UTC de Compiègne, Marie Collonvillé a vite compris qu'elle ne pourrait pas vivre de l'athlétisme. « J'ai un DEA (diplôme d'études approfondies), un DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) en management du sport et après les JO de Pékin, j'ai fait un bilan de compétences. J'habite à la campagne et tout ce qui touche à l'environnement est très important à mes yeux. J'ai obtenu un master en construction et habitat durable. » Elle a aussi été sollicitée pour des shootings photo pour le magazine « Elle »

en 2003. Puis en 2005, elle a participé au programme « Bien manger, c'est bien joué ! », initié par la Fondation du sport et destiné aux jeunes sportifs. Désormais ingénieure territoriale, elle a été « mise à disposition du pôle métropolitain du grand Amiénois par Amiens Métropole », précise-t-elle. Cela représente grosso modo plus de la moitié du département de la Somme. Avant, j'avais en charge le plan climat et aujourd'hui, ma mission est d'élaborer un plan d'action (ndlr : plan climat air énergie territorial) pour la transition écologique. »

GSPH.

## GRAND AMIÉNOIS

### Du sang neuf au Pôle métropolitain

Installé mardi soir, le Conseil de développement durable en commun donnera des avis et fera connaître le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, le « machin » le moins connu du millefeuille administratif qui s'occupe des éoliennes, des méthaniseurs, des zones d'activités, des droits à construire, etc.

**BENOÎT DELESPIERRE**

**I**l nous faut une participation citoyenne pour nous aider à construire nos politiques publiques, c'est la loi qui le veut : mais nous avons également besoin de vous pour nous informer et relayer la parole publique. Notre travail de politique n'est pas perçu comme il devrait l'être, a résumé le président du Pôle métropolitain, Pascal Riffart, mardi soir à Amiens lors de l'installation du Conseil de développement durable en commun, une instance participative voulue par la loi qui réunit une centaine de personnes tirées au sort, désignées par les huit intercommunalités du Grand-Amiénois, des organismes professionnels, consulaires, etc.

#### PARTICIPER ET S'ENGAGER POUR LE TERRITOIRE

Dans l'assemblée, les habitués de la vie locale reconnaissent un ancien sous-préfet, des cadres retraités de la fonction publique territoriale, de l'enseignement supérieur, de divers établissements, certes à l'attachement indéfectible (et désintéressé) à la chose publique, mais faisant craindre un aréopage d'anciens combattants. Mais surprise lorsque de jeunes ou moins jeunes inconnus se sont présentés au moment de constituer le bureau : on y découvrait des techniciens, des ingénieurs, des professionnels de santé, de la



Ce conseil consultatif sera présidé par René Anger, ancien politique et militant local.

prévention, des transports, du droit, des responsables associatifs venus de Lille, Dunkerque, Bordeaux, etc. Plusieurs d'entre eux ont témoigné être arrivés « sans joie », « en trainant les pieds » mais ne plus vouloir vivre ailleurs que

dans ce territoire où désormais, ils veulent participer et de s'engager. Au total, 54 femmes et 53 hommes ayant une sensibilité manifeste au développement durable et qui, pour faire court, donneront leur avis sur les documents de

planification élaboré au sein du Pôle : le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET), etc. René Anger, président de ce conseil, lui-même ancien politique et militant local, a expliqué

la méthode : « Sur l'éolien ou les méthaniseurs, on ne va pas refaire le match pour ou contre ; mais on regardera comment décliner cela de manière intelligente dans nos territoires. On ne prendra pas une motion sur les compensations au ZAN (zéro artificialisation net, NDLR) dans les hortillonnages (allusion à la Denise Verte et au projet d'immeuble contesté à Camon) mais sur les conditions de l'urbanisation le long du fleuve Somme. »

**« À quoi on sert, si on ne peut pas dire que l'éolien, on n'en veut plus »**

Régis Thévenet

Un membre du conseil connu pour son franc-parler, l'architecte Régis Thévenet, l'a alors interrompu : « A quoi va-t-on servir si on doit donner un avis sur les éoliennes, les méthaniseurs, tel créatorium... sans se positionner, sans entrer dans le feu du débat ? Si on ne peut pas dire que l'éolien, on n'en veut plus ; que les méthaniseurs c'est bien ; et que la zone d'activités Boréalila, on en a besoin ? »

À peine installé, le conseil ouvre déjà les débats. Pas sûr qu'ils changeront la face des territoires. Mais on peut déjà gager qu'ils seront animés et de qualité. ■

Article Courrier Picard du 2 février 2023

## GRAND AMIÉNOIS

### Lorànt Deutsch est toujours attendu

Venu « à toute berzingue » faire la promotion d'Amiens en mars – grâce à l'office de tourisme de Corbie –, Lorànt Deutsch était aussi attendu dans le Grand Amiénois. « Il ne viendra pas », a grommelé Jean-Michel Bouchy, le vice-président chargé du tourisme dans le Territoire Nord-Picardie.

**BENOÎT DELESPIERRE**

**V**ous vous souvenez du passage de Lorànt Deutsch à Amiens, venu faire la promotion de la ville de Jules Verne sur sa chaîne Youtube « A Toute Berzingue ». Il a laissé une magnifique vidéo d'une vingtaine de minutes, déjà vue 89 000 fois et qui lui a valu près de 200 commentaires, tous plus élogieux les uns que les autres. L'opération avait coûté « environ 15 000 € » à l'Office de tourisme d'Amiens, selon Paul-Eric Dècle, vice-président chargé du tourisme à Amiens Métropole. Ce que l'on sait moins, c'est que cette opération tient son origine à l'Office de tourisme de Corbie, qui a déjà une solide expérience dans la promotion de son territoire auprès des influenceurs.

**« Nous avons largement de quoi faire »**

Jean-Michel Bouchy

On lui doit notamment une vidéo sur l'abbaye carolingienne de Corbie (L'Abbaye plus puissante que Rome) et une autre sur la vie des soldats à l'arrière du front, sur la chaîne Nota Bene, en coproduction avec Somme Tourisme.

« Nous avons contacté la société de production de Lorànt Deutsch et, à notre surprise, il nous a répondu »,



Lorànt Deutsch est venu tourner à Amiens en mars 2022 pour son émission « A Toute Berzingue ! » qui cumulait alors 90 000 abonnés sur sa chaîne Youtube, 118 000 aujourd'hui. (Photo d'archives)

explique Mélanie Tourant, responsable de l'Office. Initialement, Lorànt Deutsch devait tourner deux vidéos, une première autour d'Amiens et de Jules Verne, qui a été faite, et une seconde autour des sept autres territoires du Pôle métropolitain avec des « capsules » de 2'30" qui leur aurait coûté environ 2 500 € chacune. « Dans le Territoire Nord-Picardie, avec la citadelle, le beffroi de Doullens, Luchaux, la cité souterraine, nous avions largement de quoi faire », explique Jean-Michel Bouchy, maire de Naours et vice-président chargé du tourisme à la CCTNP.

#### « ON LES RELANCE »

Mais depuis, plus de nouvelles. C'est ainsi que jeudi 16 février au soir, en conseil communautaire, l'élu a douché les espoirs de ceux qui croyaient encore à la venue de l'influenceur : « Lorànt Deutsch ne viendra pas », a-t-il laissé tomber, non sans cacher son agacement. De son côté, Paul-Eric Dècle confirme l'histoire mais ne veut pas croire qu'elle s'arrête définitivement là. « On les relance », assure-t-il. ■

Retrouvez la vidéo de Lorànt Deutsch en scannant ce QR code ou sur [courrier-picard.fr](http://courrier-picard.fr)



Article Courrier Picard du 12 février 2023

NAOURS

## Voyages touristiques en Cœur de Somme

Les huit offices de tourisme du pôle métropolitain du Grand Amiénois ont élaboré un document touristique commun ayant Jules-Verne comme fil rouge. Il vient d'être édité à 12 000 exemplaires. La brochure a été présentée ce lundi 3 juillet 2023.

THIERRY GRIOSIS

Le pôle métropolitain du Grand Amiénois a notamment en charge le tourisme dont la commission est présidée par l'élu amiénois Paul-Éric Dècle. Cette commission réunit des représentants des communautés de communes d'Amiens-Métropole, d'Avre-Luce-Noye, de Nièvre et Somme, du Pays du Coquelicot, du Grand Roye, de Somme Sud-Ouest, du Territoire Nord Picardie et du Val de Somme.

Les Offices de Tourisme (OT) de ces huit territoires viennent d'élaborer une brochure touristique commune, qui était présentée ce lundi 3 juillet 2023 au Domaine des Grottes de Naours et intitulée « Voyages extraordinaires ».

« Cette première réalisation concrète est la conclusion d'une réflexion menée fin 2019, juste avant le covid, sur la nécessité que les OT travaillent ensemble sur des thématiques communes dans le cadre d'une stratégie touristique cohérente, détaillée Paul-Éric Dècle, cette nouvelle brochure vient en plus des brochures spécifiques promotionnelles de chaque OT mais ne les remplace pas. »

À LIRE AUSSI : Cet été, venez découvrir les Hortillonnages d'Amiens

JULES VERNE AU CENTRE DU PARCOURS  
Une brochure intitulée « Voyages Extraordinaires (à Amiens cœur de



Si « Voyages extraordinaires » vise particulièrement le touriste, l'habitant de la Somme y trouvera aussi des idées pour des sorties à deux pas de chez lui.

Somme) » dont Jules-Verne est le narrateur et le fil rouge. Et dont les centres d'intérêt sont déclinés par thématiques (vermiennes) et non par territoires. Se succèdent ainsi, dans cet ouvrage de 40 pages, des séquences, intitulées « De la terre à la lune (ou presque) » où sont évoqués les beffrois, les belvédères, les (possibles baptêmes de) montgolfières ou encore la cathédrale d'Amiens ainsi qu'un « Voyage au

(quasi) centre de la terre » où l'on retrouve la cité souterraine de Naours bien sûr, le musée des Abris d'Albert, la citadelle de Doullens, le château de Picquigny... La thématique « L'Histoire sans dessus dessous » réunit, elle, évidemment beaucoup de lieux touristiques de mémoire liés à la Première Guerre mondiale; Thiepval, Vignacourt, Villers-Bretonneux... ; mais aussi témoins de l'Histoire sous diverses formes : Musée de

la Chaussée-Tirancourt, château de Rambures, Souffle de la terre à Ailly-sur-Noye, remparts et tour Saint-Laurent à Roye... « Vingt-mille lieues sous les eaux » s'imposait dans le département de la Somme... On y retrouve des sites incontournables : les hortillonnages d'Amiens, les puits tournants de Fréchencourt, le marais des Cavins de Bourdon ; les centres aquatiques du territoire ou encore les activités proposées par

les bases nautiques : rafting, wakeboard, canoë-kayak ; ou par le port de Cappy. Enfin « Mirifiques aventures samariennes » propose des escapades au karting d'Arvillers, dans le « Ptit train de la Haute Somme », aux fêtes médiévales de Folleville, dans le jardin de Ly à Senarpont, au complexe de loisirs de Croixrault.

DES ACTIVITÉS ACCESSIBLES ET INCLUSIVES

Des pictogrammes indiquent, parmi tous ces lieux touristiques, ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées et des pages spéciales cuisine, inventions et « Où aller avec son chien ? » - « C'est une demande de plus en plus courante », soulignait Paul-Éric Dècle - complètent cette brochure exhaustive tirée à 12 000 exemplaires et disponible gratuitement dans les huit OT ayant contribué à sa création.

Les vice-présidents chargés du tourisme des intercommunalités concernées étaient unanimes, lundi soir, pour se féliciter « d'une publication qui se démarque de celles disponibles, donne des repères qui n'existaient pas, dans laquelle Amiens-Métropole ne phagocyte pas les autres collectivités et apte à fidéliser le touriste, de passage en particulier ».

Et si c'est ce touriste qui est particulièrement visé, l'habitant de la Somme y trouvera aussi une mine d'idées pour des sorties à deux pas de chez lui. ■

Article Courrier Picard du 6 juillet 2023

14 | AMIÉNOIS

SOMME

## Le palmarès de la bétonisation

La Somme a artificialisé près de 2 000 ha entre 2011 et 2021 alors que sa population et le nombre d'emplois y baissent. Même assouplie avec une « garantie rurale », la loi Climat qui instaure le « zéro artificialisation nette » promet une foire d'empoigne sur la répartition des droits à construire.

BENOÎT DELESPIÈRE

L'évaluation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) dans la Somme est disponible sur l'Observatoire de l'artificialisation. Nous publions ci-contre le détail par communauté de communes dans la Somme et par département des Hauts-de-France (le détail par communes est également accessible). C'est à partir de ces données que l'administration retrace la plupart des plans locaux d'urbanisme, spécialement dans la région d'Amiens.

« UNE ACCELERATION TENDANCIELLE »

« C'est notamment le cas lorsque ces documents annoncent une consommation foncière manifestement trop importante, et des hypothèses démographiques ou économiques trop ambitieuses par rapport à ce qui a été constaté par le passé », nous écrit la préfète qui analyse ainsi ces chiffres : « On y constate que la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers dans la Somme oscille entre 200 et 250 ha par an depuis 2017, après être restée entre 150 et 180 ha par an entre 2011 et 2017. Il y a donc une accélération tendancielle de la consommation foncière d'espace lorsque parallèlement, la population diminue légèrement et le nombre total d'emplois diminue également. »

Est-ce que la « garantie rurale » qui vient d'être adoptée par le Parlement et qui donne à chaque hectare sans condition de densité va réellement et rapidement faciliter les choses pour les maires et les administrés qui veulent vivre et construire dans le neuf à la campagne ? Ce sera une belle foire d'empoigne nous indiquent plusieurs de nos interlocuteurs. En effet, cette « garantie rurale » pourra être mutualisée à l'échelle intercommunale et devra être intégrée dans les documents d'urbanisme, qui eux-mêmes devront être révisés ou modifiés.

UN OBSERVATOIRE DU FONCIER

Dans l'Amiénois, le calendrier est le suivant : le Schéma de cohérence territoriale (Sct), en cours de révision, doit être approuvé d'ici février 2027 et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) modifiés d'ici février 2028. Et pour être sûr que tout le monde parle le même langage avec les mêmes chiffres, le Pôle métropolitain du Grand-Amiénois a annoncé fin juin la création d'un observatoire du foncier « en l'absence de données actualisées et totalement fiables. Cet observatoire permettra notamment d'harmoniser les méthodologies et les outils de chaque intercommunalité pour le calcul de la consommation d'espaces. » Ça promet. ■

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) dans les Hauts-de-France et dans la Somme entre 2011 et 2021



Article Courrier Picard du 23 juillet 2023

## URBANISME

# L'agglomération défend son bilan foncier

Chiffres à l'appui, Amiens-Métropole veut faire savoir quelle ne surconsomme pas de foncier tant au regard de sa population que du nombre d'emplois créés. Et fait son maximum pour afficher une relation ville-campagne bienveillante, solidaire et harmonieuse.

### RENDEZ-VOUS

La communauté d'agglomération Amiens Métropole, a tenu à réagir de manière documentée à notre article paru vendredi 21 juillet sous le titre La bétonisation en ville ou dérivant de la campagne. Plus précisément, elle tient à démentir les propos d'un élu chargé de l'urbanisme qui estime que l'administration d'État « laisse Amiens Métropole se vider à tout va » (lire encadré).

Dans une note au ton choqué adressée à la rédaction du Courrier picard, les services d'Amiens-Métropole exposent les chiffres de l'Observatoire de l'artificialisation. Ils comparent la consommation globale du foncier par Amiens-Métropole et par les sept autres intercommunalités rurales du Grand-Amiénois : puis la consommation de foncier pour l'habitat et pour l'activité économique. Les conclusions sont élogieuses dans le grand sens. « Amiens Métropole ne surconsomme pas de foncier au regard de sa taille et de son nombre d'habitants. Elle est même l'intercommunalité qui, au sein du Grand-Amiénois, a le plus petit ratio de consommation de foncier au regard de son nombre d'habitants. Cela s'explique notamment par l'absence de PLU (Plan local d'urbanisme intercommunal) d'Amiens Métropole. En l'absence de PLU, les services de l'État (dans le cadre de la DDTM) appliqués au ZAN au niveau communal, ce qui désavantage

### À SAVOIR

- **Amiens-Métropole** a consommé 294 ha de foncier entre 2011 et 2021 soit 0,19 ha par habitant. Dans les intercommunalités rurales du Pile métropolitain ce ratio est de 0,40 ha par habitant.
- **Durant la même période**, Amiens Métropole a consommé 148 ha à usage d'habitat pour un gain de 2 020 habitants. Les sept autres intercommunalités ont consommé 457 ha pour un gain de 46 habitants.
- **Durant la même période**, Amiens Métropole a consommé 126 ha à usage d'activités économiques pour 455 emplois créés. Les sept autres intercommunalités ont consommé 216 ha et perdu 590 emplois.
- **Les sept intercommunalités de communes rurales** du Pile métropolitain sont : Somme Sud-Ouest, Territoire Nord-Picardie, Niverni et Semons, Vallée de Somme, Pays de Cocquenet, Grand-Roye, Aune, Luce, Noye.



Alain Ger, président d'Amiens-Métropole veut entre une relation ville/campagne. (Ben Mauer Dax)

### LES SERVICES DE L'ÉTAT EN PREMIÈRE LIGNE

Dans ses propos, Félix en cause, Xavier Langlet, chargé de l'urbanisme à Somme Sud-Ouest, mentionne principalement en cause les services de l'État dans la Somme : « Dans la Somme, nous avons une administration, la DDTM (Direction des Territoires et de la Mer), qui gère nos droits à construire avec une célérité, quelle que soient les lois. Elle estime qu'un administré coûte plus cher à la campagne qu'à la ville alors même que les gens veulent quitter les villes pour s'installer à la campagne. C'est pourquoi elle laisse Amiens Métropole et s'installer à tout va et comme l'objectif de zéro artificialisation se réalise à l'échelle du département, ce qui se construit à Amiens ne pourra pas être ailleurs ». Néanmoins, la DDTM saura à son tour faciliter la concertation par les élus locaux.

Amiens et l'ensemble des communes membres d'Amiens Métropole», écrit les services d'Amiens-Métropole qui précisent : « Pour chaque hectare consommé, Amiens Métropole est l'intercommunalité qui a la consommation la plus élevée en nombre de nouveaux habitants (...). Amiens Métropole crée des emplois. Détruit de nouveaux espaces

taille viller-campagne alors que nombre d'élus ruraux, empêchés de construire dans leur commune, ont le cœur de nouveaux.

### VERS LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DU FONCIER

Le sujet est d'actualité plus sensible qu'Amiens-Métropole fait tout pour afficher qu'il n'y a pas de ba-

taille viller-campagne alors que nombre d'élus ruraux, empêchés de construire dans leur commune, ont le cœur de nouveaux. Afin de faciliter la concertation, le Pile Métropolitain a annoncé en juin la préfiguration d'un Observatoire du Foncier à Trébehu du Grand-Amiénois « en l'absence de données actualisées et totalement

faibles ». Dans un communiqué, les élus affirment alors avoir « installé dans la concertation et la bienveillance les principes fondateurs de solidarité entre les intercommunalités pour concourir ensemble au développement du Grand-Amiénois ».

Article Courrier Picard du 26 juillet 2023

## BEAUVAL

# Les travaux de la friche Rosenlew démarrent enfin



Les travaux de viabilisation ont commencé sur le site de l'usine Saint-Frères. Une satisfaction pour le maire, Bernard Thuillier, et son adjoint aux travaux, Jean-Jacques Dheilly.

L'Amson a commencé les travaux de viabilisation de la friche Rosenlew. À la clé ici environ un an, des logements, un parc de jeux et des voies douces. Les résidences seniors attend son permis de construire et le démarrage du chantier de la station d'épuration est imminent.

### RENDEZ-VOUS

Une vraie satisfaction mais encore des incertitudes et des sujets à régler. Le maire, Bernard Thuillier, se montre lucide et déterminé, mardi, sur le chantier de la friche Rosenlew, en compagnie de son adjoint aux travaux Jean-Jacques Dheilly. Deux grues et quelques ouvriers étaient à la manœuvre ; et c'est un morceau historique de la commune qui voit enfin son avenir se reconstruire. Maître d'ouvrage délégué, Amson Habitat réalise actuellement les réseaux et la voirie. D'ici un an à dix-huit mois, la maison du gardien, celle du directeur et les anciens bureaux doivent laisser place à 13 logements. Derrière, huit maisons individuelles avec garages sont prévues ainsi que des liaisons douces qui relient le site aux habitants de la cité des Avenues, l'ancienne cité Saint-Frères. « Il est vraiment difficile de faire pour sortir de dossier. À peine réglé en 2020, on a attaqué les permis de construire. Nous avons été beaucoup aidés par le Pile métropolitain et l'Adage (l'Agence d'urbanisme du Grand-Amiénois) », explique le maire,

qui cite Nicolas Delbouille, le directeur d'études et projet urbain à l'Adage.

### UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION EN 2024

Une partie du projet, et non des moindres, attend encore son permis de construire : il s'agit de la

résidence pour personnes âgées Agès à Vie. Et pour cause : la station d'épuration de la commune n'étant plus aux normes, cette dernière est depuis trois ans dans l'attente de construire des logements neufs. Les planchers semblent cependant s'élever de ce côté-là ; le sem-

pernel projet de reconstruction de cette station doit sortir de terre en 2024. « Les ordres de service ont été signés. Nous avons devant nous deux mois et demi de préparation de chantier avant de voir le début des travaux », répond François Durieux, vice-président chargé du dossier à la communauté de communes Territoire Nord-Picardie. « Nous avons absolument besoin que cette opération d'urbanisme soit livrée. Nous avons sur la commune des terrains à bâtir que nous ne pouvons pas vendre », ajoute le maire.

Justement, derrière le terrain en cours de viabilisation, s'en trouve un autre d'un hectare qui appartient à la commune et où une quinzaine de logements pourraient être construits. Et derrière encore, deux hectares et demi appartenant toujours au chef d'entreprise Alain Vilbert et qui, classés en zone d'activités, sont encore constructibles actuellement. Mais ne demandez pas à Bernard Thuillier ses intentions à cet égard. « Je ne sais pas même plus de trois projets à la fois et je n'ai pas parlé de projets dont je ne sais pas s'ils vont venir le jour, construit-il avec le sourire. ■

### À SAVOIR

- **2004** : l'usine Rosenlew, dernier occupant de l'usine textile Saint-Frères, ferme ses portes.
- **2012** : propriété de l'entrepreneur Alain Vilbert, de l'aimé, l'usine est démolie.
- **2015** : les anciens bureaux et logements du directeur et du concubine sont protégés au titre des monuments historiques. Ils seront rachetés ultérieurement par la commune.
- **Jan 2020** : maire depuis décembre 2017, Bernard Thuillier et son équipe, réélus, s'emparent de ce dossier sur lequel les trois précédents avaient buté.
- **Mai 2021** : l'État débouche 242 000 € au titre du fonds friches ce qui permet de relancer le projet de requalification du site (logements, résidence pour personnes âgées, parc de jeux, etc.). La commune, accompagnée par le Pile métropolitain, débloque la maîtrise d'ouvrage à Amson Habitat en juillet.
- **Septembre 2023** : démarrage des travaux. La part communale des travaux, soit, au titre de l'ancien dossier, environ 1 000 000 € dont 600 000 € de subventions.



Alain Vilbert : « Je suis aussi bien vendeur que promoteur »

« J'ai deux héritiers d'entreprises en projet à Villers-Bocage et deux autres à Bapaume mais là-bas, il y a de la demande. À Beauval, c'est plus compliqué. Donc, si j'ai un acheteur pour mon terrain, je vends. Selon lui, le prix de vente du terrain n'est pas un point de blocage. Il faut que je me décide avant la fin de l'année, il faut que je voie le maire. En fait, je suis aussi bien vendeur que promoteur », explique Alain Vilbert.

Article Courrier Picard du 21 septembre 2023

VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 / COURRIER PICARD

## 12 | AMIÉNOIS

### GRAND AMIÉNOIS

# Une enquête sur la mobilité des habitants

Huit mille habitants et familles du Grand-Amiénois vont être interrogés par téléphone ou en face-à-face d'ici la fin janvier sur leurs déplacements.

BENOÎT DELESPIERRE

**Q**uels déplacements avez-vous effectué hier ? Pour quoi faire ? Avec quel mode de déplacement ? Avec qui ? Tel est le type de questions qui va être posée à huit mille habitants du Grand-Amiénois d'octobre à janvier prochain.

*« Le télétravail ou le covoiturage ont-ils changé les habitudes ? Les automobilistes se reportent-ils sur le train lorsque c'est possible ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles cette étude doit nous aider à répondre »*

Pascal Riffard,  
président du Pôle Métropolitain

Il s'agit d'une enquête mobilité réalisée par le Pôle Métropolitain du Grand-Amiénois sur le territoire de ses huit intercommunalités, du Grand Roye à Nièvre et Somme en passant par le Douillennais, le Moreuillois, la région de Corbie, Somme Sud-Ouest et bien sûr Amiens Métropole.

#### DES PERSONNES TIRÉES AU SORT

Huit mille personnes ont été tirées au sort sur le fichier des impôts. Parmi elles, près de 1 200 (uniquement sur Amiens-Métropole) seront interrogées à domicile en face-à-face. « Les questions seront très précises : si vous avez conduit vos enfants à l'école en voiture, on vous demandera à quelle école et combien vous étiez dans la voiture. Si vous êtes allé faire vos courses, on vous demandera où », explique Fatima Ouadi, la directrice du Pôle métropolitain.

De fait, il s'agit de la quatrième enquête du genre (la première a eu lieu en 1979 sur dix communes de l'agglomération amiénoise) et elle répond à un protocole très précis, établi par le réseau scientifique du ministère en charge des Transports et certifié par le Cerema, le centre d'expertise de l'État et des collectivités locales sur les mobilités et l'aménagement. « Cela permet de comparer les données dans le temps et au niveau national avec d'autres territoires », ajoute la directrice.

Quels sont les comportements des gens ? Quelle est la « part de mar-



L'enquête a pour objet d'identifier tous les modes de déplacements, de l'aérien à la marche à pied.  
Photo : Pôle métropolitain

ché » de chaque moyen de locomotion : voiture, moto, vélo, trottinette, marche à pied ? Quelles sont les évolutions ? Cette enquête sera une source d'information et un outil d'aide à la décision des élus.

« Le télétravail ou le covoiturage ont-ils changé les habitudes ? Les automobilistes se reportent-ils sur le train lorsque c'est possible ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles cette étude doit nous aider à répondre », ajoute Pascal Riffard, président du Pôle Métropolitain. En toile de fond, également : la révision en cours du Schéma de cohérence territoriale qui organise les zones d'habitat, d'activités, de commerces : les transports et

aménagement qui vont avec.

#### UNE QUARANTAINE D'ENQUÊTEURS EST MOBILISÉE.

L'opération a fait l'objet d'un marché européen remporté par la société Alyce pour un montant de 618 000 € financé pour l'essentiel par le Pôle métropolitain. Une quarantaine d'enquêteurs est mobilisée.

Et pas de chance pour les personnes qui voudraient participer à l'enquête et donner leur avis sans avoir été tirés au sort : elles ne le pourront pas. Il s'agit en effet d'une enquête « randomisée », aléatoire, au hasard : comme pour les essais de médicaments. ■

GL005

**Courrier picard**

Bonjour M

## GRAND AMIÉNOIS

# Êtes-vous satisfaits de vos déplacements ?

Le Pôle métropolitain lance un questionnaire en ligne jusqu'à la fin novembre 2023 pour mieux connaître vos habitudes de déplacement et vos attentes.

BENOIT DELESPERRE

Quel trajet effectuez-vous le plus fréquemment depuis votre domicile ? Quel moyen de transport principal utilisez-vous le plus fréquemment pour ce trajet ? Quelles sont, pour vous, les principales difficultés liées à vos déplacements en voiture, en train, en bus, car, covoiturage ou... à la marche ?

### DES SERVICES DE LOCATION DE VÉLOS OU DE VOITURES ?

Le Pôle métropolitain du Grand-Amiénois a établi un questionnaire en ligne pour comprendre les déplacements des habitants du territoire, les problèmes rencontrés, les opinions sur les différents moyens de transport et recueillir leurs attentes.

*Le résultat de l'enquête sera connu en février. Les intercommunalités auront ensuite jusqu'en mai pour adopter leurs documents de programmation*

Ce questionnaire concerne cinq communautés de communes qui sont devenues des Autorités organisatrices de la mobilité en 2021, avec la Loi d'orientation des mobilités (LOM) : Avre- Luce-



Chacun peut répondre au questionnaire en ligne jusqu'au 30 novembre 2023.

Noye (CCALN), Nièvre et Somme (CCNS), du Pays du coquelicot (CCPC), Territoire Nord Picardie (CCTNP) ou du Val de Somme (CCVS). Il ne concerne pas Amiens Métropole et Somme Sud-Ouest qui ont ou vont avoir un plan

de mobilité. Ni le Grand Roye, qui n'a pas à sa charge la mobilité. Il servira à établir deux documents de planification : un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur cyclable. Faut-il créer un service de location

de vélos ? Un service de prêt ou de location de voitures ou d'autopartage ? Où créer de nouvelles aires de covoiturage ? Quels aménagements cyclables prévoir ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles ce questionnaire aidera les

élus à répondre.

Cette démarche est lancée avec le bureau d'études Explain pour un coût de 232 000 euros TTC, financé à 50 % par l'Ademe suite à un Appel à manifestation d'intérêt du ministère de la Transition écologique.

« Nous irons également au devant du monde de l'insertion, de l'enseignement, des personnes âgées, des structures qui accompagnent les personnes en situation de précarité », expliquent encore Jean-Jacques Stoter et Hubert Cappellet, tous deux vice-présidents (mobilité et énergie climat) au Pôle métropolitain.

Le résultat de l'enquête sera connu en février 2024. Les intercommunalités auront ensuite au plus tard jusqu'en mai 2025 pour adopter leurs documents de programmation.

Cette enquête vise à recueillir un maximum de réponses. Au contraire de l'autre enquête mobilité, (dite certifiée Céréma), qui porte sur 8 000 personnes tirées au sort (d'un coût de 618 000 euros TTC) et qui vise à donner une vision quantitative fiable des déplacements.

Retrouvez le questionnaire dans notre article en ligne en scannant ce QR code



Article Courrier Picard du 29 octobre 2023

## Une enquête sur les déplacements jusqu'en février

Des milliers de foyers à l'échelle du Grand Amiénois sont sondés sur leurs modes de déplacements pour comprendre leur mobilité et adapter l'offre aux besoins.

C'est une très grande enquête sur un immense territoire, celui du Grand Amiénois, ses 466 communes et ses 387 500 habitants (les deux tiers du département de la Somme). Jusqu'en février, plusieurs milliers d'entre eux sont sondés à leur domicile ou par téléphone dans le cadre d'une étude sur leurs déplacements, réalisée par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

### Une quarantaine d'enquêteurs mobilisés

« Tous les occupants des foyers sélectionnés sont interrogés sur leurs déplacements de la veille », explique Élodie Saladin de la société Alyce qui déploie une quarantaine d'enquêteurs pour cette opération. Il y a pu avoir de la méfiance au début. Au lancement en octobre, la presse s'était fait l'écho de faux démarcheurs. Des gens ont fait l'amalgame. Au final, ils sont contents de participer. Après tout, c'est d'utilité publique. »

### « Aiguiller les politiques publiques »

« C'est fondamental de savoir comment les citoyens se déplacent », présente Pascal Riffart, conseiller municipal d'Amiens et président du Pôle métropolitain du Grand

### MOBILITÉ



Amiénois. L'idée est d'avoir une photographie précise des déplacements, de comprendre ce que les habitants font. Cela a plusieurs vertus : corriger là où les choses n'ont pas évolué de la façon souhaitée et, de manière plus prospective, aiguiller les politiques publiques en aidant à construire le Scot (Schéma de cohérence

territoriale, ndlr). » La dernière enquête de cette ampleur remonte à plus de dix ans. Les premiers résultats de cette édition seront rendus fin 2024.

Antoine Caux

Article JDA 1067 du 20 décembre 2023 au 9 janvier 2024

# ACRONYMES

CAE	Climat Air Energie
ECi	Economie Circulaire
GES	Gaz à Effet de Serre
TLC	Textile Linge Chaussure
COP	Conférence des Parties
ZFE	Zones à Faibles Emissions
DGFI	Direction Générale des Finances
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
PAT	Projet Alimentaire Territorial
SAU	Surface Agricole Utilisée
UGB	Unité des Gros Bétail
IAA	Industrie Agro Alimentaire
SIQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

2023



Immeuble Terralia - 60 rue de la Vallée - 80000 AMIENS  
Tél : 03 22 22 23 43 / Courriel : [contact@grandamienois.com](mailto:contact@grandamienois.com)

Réalisation : Pôle métropolitain du Grand Amiénois  
Conception : F. DAVID, PMGA  
Impression : PMGA/Mai 2024